VOLUME 13 • ÉDITION 2015

ENSEMBLE!

LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Née en 1950...

Jamais retraitée!

Voyage dans le temps...

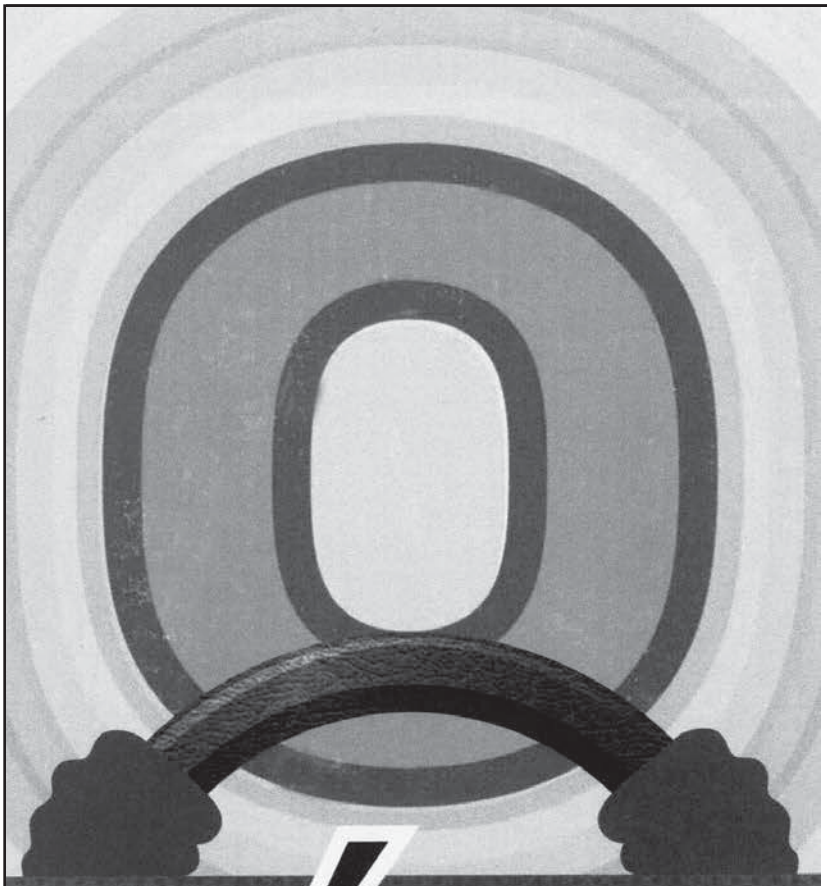

zéro alcool

Pour les titulaires d'un permis de conduire de moins de 22 ans, d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire.

Québec

SANCTIONS

Une infraction au zéro alcool entraîne les sanctions suivantes :

- Suspension immédiate du permis pour 90 jours;
- 4 points d'inaptitude;
- Amende de 300 $ à 600 $ (plus les frais).

Tu pourrais aussi être poursuivi au criminel si :

- Tu dépasses la limite légale de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang (0,08).
- Ta capacité de conduire est affaiblie par l'alcool ou la drogue.
- Tu refuses de souffler dans l'alcootest ou de faire les épreuves de coordination des mouvements exigés par un policier.

SOLUTIONS DE RECHANGE

Il existe plusieurs solutions pour éviter de conduire si tu prends de l'alcool ou de la drogue. Penses-y avant de sortir.

- **Conducteur désigné :** Ce n'est pas celui qui a le moins bu, c'est celui qui n'a rien pris.
- **Taxi :** Pense aux Cool Taxi, qui peuvent être utilisés comme de l'argent comptant pour payer le taxi.
- **Parents :** Ils préfèrent sans doute se lever la nuit pour aller te chercher plutôt que se faire réveiller par des policiers.
- **Transport en commun :** Le bus ou le métro, lorsqu'il y en a, facilite les choses.
- **Services de raccompagnement (Nez rouge, TZ, etc.) :** Certains sont disponibles toute l'année. C'est peu coûteux pour avoir son auto devant la maison le lendemain.
- **Le sofa d'un ami :** Un sofa, c'est plus confortable qu'un fauteuil roulant ou un cercueil.

ZÉRO ALCOOL, C'EST ZÉRO, RIEN, *NIET*, *NADA*, QUE DALLE, PAS UNE GOUTTE...
PAS DE DROGUE NON PLUS!

Pour en savoir plus : **conduistavie.com**

Société de l'assurance automobile
Québec

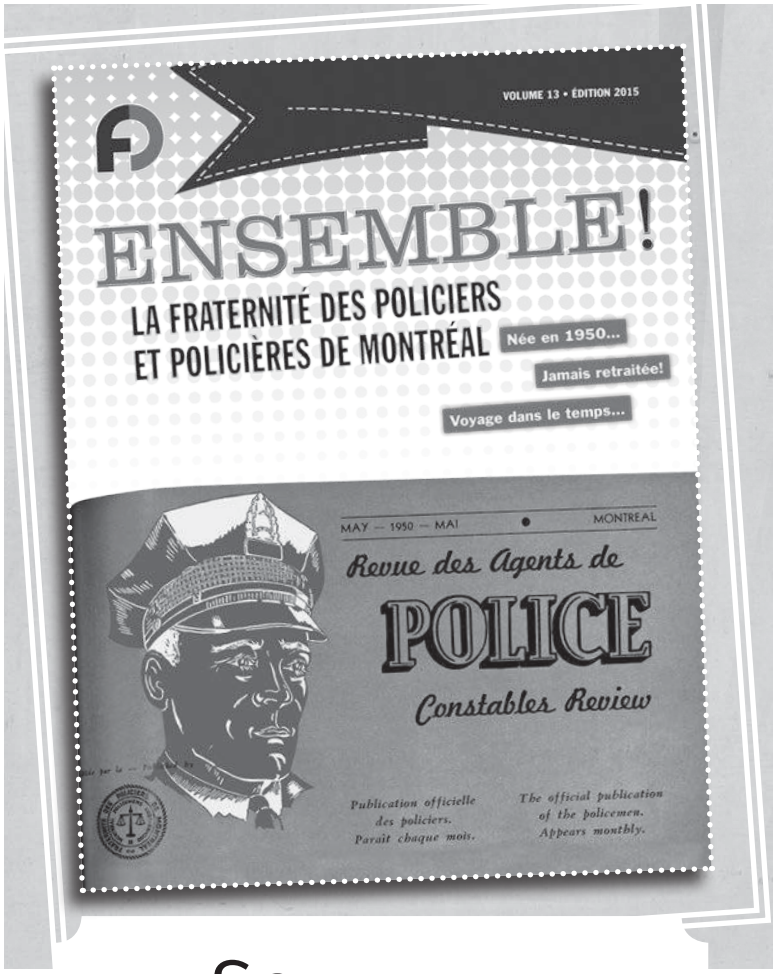

ÉDITION 2015

Fraternité des policiers et policières de Montréal

ENSEMBLE!

PRÉSIDENT
Yves Francoeur

VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET AUX COMMUNICATIONS
Mario Lanoie

COORDONNATEUR
Martin Desrochers

COLLABORATRICE
Danielle Lanthier

CONCEPTION GRAPHIQUE
Efficom Inc.

Sommaire

Qui sommes-nous?
2

Savoir d'où on vient pour savoir où l'on va!
4

La diminution des signalements mine les budgets de la police
5

La Revue des agents de police/*Constables Review* — Mai 1950 May
6

Saviez-vous que…
21

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal
33

Un sondage qui détonne
34

Votre Symphonie vocale est active plus que jamais
36

Une association de retraités très dynamique!
38

Caisse Desjardins des policiers et policières
40

EFFICOM INC.

ÉDITEUR

BUREAU
1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général
MARCEL FOREST, CPA, CA, ADM.A.

Directeur vente publicitaire
ANDRÉ LABONTÉ

Directrice infographie
NANCY BOSSÉ

Directrice service à la clientèle
NANCY THIBEAULT

Fraternité des policiers et policières de Montréal

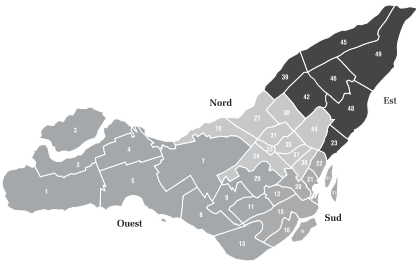

Qui sommes nous?

LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL, C'EST PRÈS DE 4 500 MEMBRES ACTIFS ET 66 ANS D'HISTOIRE!

Reconnue comme l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 800 membres retraités. Nos Statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 32 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, dont deux policiers assumant les fonctions de directeur et de directeur-adjoint aux relations de Travail, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence. Une équipe dynamique qui avance toujours!

Mario Lanoie
Vice-président à la Recherche
et aux communications

Le conseil de direction de la Fraternité

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Yves Francoeur
Président

André Gendron
Vice-président exécutif

Pascal Poirier
Vice-président à la Trésorerie et au secrétariat

Mario Lanoie
Vice-président à la Recherche et aux communications

Yves Gendron
Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres

Jean-François Potvin
Vice-président aux Relations de travail

Yves Francoeur
Président

Savoir d'où on vient pour savoir où l'on va!

« Les unions qu'osse ça donne? » Yvon Deschamps était sarcastique en intitulant ainsi son célèbre monologue, prononcé par un homme qui trouve *qu'il a un bon boss* même si ce dernier l'exploite. Il est bien d'accord avec son boss… ça prend pas de syndicat! Il est tellement bon son boss… pourquoi un syndicat?

Nous ne sommes plus dans les années 70, encore moins en 1950, mais le contre-pouvoir constitué par les syndicats est toujours aussi essentiel. Ceux qui pensent que les syndicats nuisent à l'économie ne sont pas conscients que la société, sans contre-pouvoir crédible, changerait profondément en défaveur des salariés et que les conditions de travail et de rémunération ne seraient pas ce qu'elles sont.

Historiquement, en Occident, le syndicalisme a sorti des millions de personnes de la misère et aujourd'hui, les syndicats tirent les conditions de travail vers le haut, non pas seulement celles de leurs membres, mais aussi, par effet d'induction, celles de la société tout entière.

Ce numéro de la revue *ENSEMBLE!* propose de revisiter un contenu provenant littéralement d'un autre siècle; un contenu issu des premiers numéros de la *Revue des Agents de police* ayant été publiés sous l'égide de la jadis toute nouvelle Fraternité des Policiers de Montréal, fondée le 3 avril 1950.

D'abord, nous publions le premier éditorial du premier président, Jean-Paul Lapointe, afin de mesurer le chemin parcouru. Nous publions également d'autres textes qui permettent de saisir l'ambiance de l'époque. Oui, il s'agit d'un numéro rétro, mais également d'un numéro symbolique dont les textes proviennent tous de l'année de la naissance d'une Fraternité qui ne prendra jamais sa retraite.

Fraternité des policiers et policières de Montréal

LA DIMINUTION DES SIGNALEMENTS MINE LES BUDGETS DE LA POLICE

Il y a longtemps que nous disons que le taux de criminalité déclaré n'est pas le meilleur indicateur des besoins en matière de ressources policières. Une nouvelle étude de Statistique Canada sortie en juin dernier le rappelle d'ailleurs[1]. Cette étude tombe à pic car on entend trop souvent des politiciens municipaux vouloir compresser les coûts de la police parce que le taux de criminalité est en baisse. On doit d'abord souligner qu'une telle logique pourrait mener à conclure que l'on devrait diminuer les investissements en sécurité aérienne parce que moins d'avions s'écrasent. Pourtant, si quelqu'un se permettait une telle déclaration, on lui opposerait immédiatement que justement, moins d'avions s'écrasent grâce aux investissements en sécurité aérienne…

Mais revenons à l'étude de Statistique Canada publiée le 22 juin 2015. En gros, elle dit que la tendance de signalement des infractions est à la baisse. Évidemment, cela impacte les taux de criminalité déclarée, car, pour qu'une infraction soit comptabilisée dans le taux de criminalité, la plupart du temps, elle doit d'abord être signalée.

Cette étude, qui compare les tendances de signalement entre 1999 et 2009, est disponible sur Internet. On y retrouve les énoncés suivants (les caractères gras et le souligné sont de nous) :

> ***Le fait de ne pas signaler un incident peut signifier que les victimes n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin, notamment aux services de police ou à ceux relevant des tribunaux****. À l'échelon de la société, l'auteur présumé peut récidiver et le système de justice pénale ne dissuade peut-être pas les autres (…) (Bosick et autres, 2012; Tarling et Morris, 2010).*
>
> (…) ***un moins grand nombre d'incidents de victimisation sans violence ont été signalés à la police en 2009 par rapport aux années précédentes. Entre 1999 et 2009, le taux de signalement des crimes contre les ménages[3] a diminué, passant de 44 % à 36 %*** *(tableau 1).*
>
> (…)
>
> ***Les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, soit les deux types de victimisation ayant les taux de signalement les plus élevés, ont enregistré certains des plus importants reculs; ils ont diminué de 8 et de 10 points de pourcentage, respectivement. Les taux de signalement de vols de biens du ménage et de biens personnels ont également diminué.***
>
> (…)
>
> *Dans le cadre de l'enquête, on a également demandé aux victimes d'introduction par effraction d'indiquer les raisons de ne pas avoir signalé l'incident à la police.* ***La raison la plus souvent mentionnée était que l'incident n'était pas assez important (34 %), venaient ensuite la conviction que la police n'aurait pu rien faire (21 %) ou que la police ne ferait rien (20 %)*** *(Van Dijk et autres, 2007).*

Ce dernier point est particulièrement important lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de ressources que l'on alloue aux services policiers. En effet, on peut imaginer aisément que plus le niveau est insuffisant, plus on risque de provoquer *un effet de saucisses Hygrade inversé*. C'est-à-dire qu'en sous-finançant les services policiers, on les rendra moins efficaces, en les rendant moins efficaces, on accentuera l'impression que la police ne peut rien faire… ce qui encouragera les gens à ne pas dénoncer les crimes, influençant à la baisse le taux de criminalité… et ensuite les budgets…

Les élus devraient se méfier de ce syllogisme simpliste voulant que si le taux de criminalité baisse, on baisse les budgets de la police…

Yves Francoeur
Président

1 Document de référence : *Tendance du signalement des incidents de victimisation criminelle à la police* (publication de Statistique Canada, 22 juin 2015 –) http ://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/14198-fra.htm

Revue des agents de
POLICE
Constables Review

BUT : ACCENTUER LA COOPERATION ENTRE LA POLICE ET LE PUBLIC POUR LA PROTECTION DU PUBLIC.

POLICY : TO PROMOTE POLICE AND PUBLIC CO-OPERATION FOR PUBLIC PROTECTION.

Vol. V – No 4

MAI – 1950 – MAY

EDITORIAL

Réorganisation et budget

par l'agent **JEAN-PAUL LAPOINTE**
président de la Fraternité

L'organisation de la Fraternité des Policiers de Montréal est maintenant un fait accompli. Elle a suivi de près la décision des policiers locaux de se réorganiser en union locale en conséquence du bill 67. Dans sa première journée de réorganisation, au cours de deux assemblées tenues le 3 avril dernier, mille membres ont adhéré au nouveau mouvement et, quinze jours plus tard, au delà de sept cents autres membres avaient signé la carte d'application et de "check-off" volontaire. Bref, 98 p. 100 de la police de Montréal a emboîté le pas en moins de quinze jours.

La réorganisation et la nomination d'un exécutif choses faites, tous se sont mis à l'œuvre : exécutif, moniteurs de la

Fraternité et membres ont donné ensemble une impulsion inattendue à leur Union.

INCORPORATION CIVILE

La nouvelle fraternité, connue sous le nom de Fraternité des Policiers de Montréal, a d'abord demandé son incorporation civile en vertu de la loi des syndicats professionnels. Elle prend de ce fait une personnalité civile responsable. Pour satisfaire les exigences de la Commission des relations ouvrières dans l'obtention d'un certificat de reconnaissance syndicale, elle a immédiatement cancellé son projet de créer une caisse de bénéfice pour tous les policiers de la province. Elle a réorganisé immédiatement son administration, elle a pris possession de l'actif qui lui a été transmis par le dernier congrès de la Fraternité Canadienne des Policiers. Elle en est venue depuis à une entente avec la cité de Montréal au sujet du "check-off" qui lui

est maintenant payé directement. Elle a, de plus, conclu une seconde entente avec la cité pour se plier encore aux recommandations de la Commission des relations ouvrières, entente par laquelle la Fraternité et la cité de Montréal reconnaissent la validité de la convention collective jusqu'au 1er décembre prochain, date normale de son expiration. La nouvelle union a enfin réorganisé rapidement sa propre administration financière ainsi que celle de sa Salle de Police et de la Revue des Agents de Police.

LE BUDGET : UNE INNOVATION

Pour étoffer son organisation financière, le nouvel exécutif a proposé des prévisions budgétaires qui ont été étudiées par les membres. De ces prévisions budgétaires, notons seulement que le nouveau groupement supprime les comptes de dépenses de ses directeurs et les remplace par des indemnités fixes. Ce système permet à une organisation de déterminer d'avance ses déboursés.

AIDE AU DECES : $300 au lieu de $150

Le nouveau budget comprend la formation d'une caisse d'aide au décès qui accordera un bénéfice de $300 au lieu de $150 à ses membres, soit le double de ce qui existait précédemment.

Un montant est prévu en cas d'arbitrage. Si la prochaine convention collective se réglait par voie de négociations sans arbitrage, le surplus général anticipé en serait d'autant augmenté.

Les bénéfices suivants sont aussi concédés aux membres par les prévisions budgétaires : contribution à la Caisse d'économie et à la coopérative, insignes d'union fournis gratuitement, pris de présence formés par des parts de la Caisse d'économie et tirés au sort à chaque assemblée mensuelle, projections cinématographiques instructives et portant sur des sujets policiers continuées après les assemblées mensuelles. Le service de banque de sang aux membres et à leurs familles sera maintenu. Enfin un groupement de moniteurs représentant les membres de chaque poste et de chaque division siégera chaque mois avec l'exécutif afin d'informer tous et chacun des opérations de leur Fraternité.

SURPLUS PRÉVU DE $13,000

Le budget prévoit le maintien de la représentation auprès du conseil de discipline. Tous les autres items administratifs étant prévus au budget, les membres sont d'avance assurés que leur Fraternité aura un surplus à la fin de l'année d'au moins $13,000. Ce surplus pourra s'arrondir des économies réalisées dans l'administration ou des bénéfices et recettes de la Revue et du comité de salle. Le budget enfin retient aux mêmes conditions que par le passé les services d'un aumônier.

COTISATION FIXEE PAR LES MEMBRES EUX-MEMES

En résumé la Fraternité des Policiers de Montréal s'est réorganisée afin de satisfaire les exigences de la loi pour l'obtention de son certificat de reconnaissance syndicale et pouvoir ainsi négocier et signer une nouvelle convention collective le 1er décembre prochain. Elle a passé tous les actes légaux et nécessaires à cet effet. Elle pourra donc continuer de protéger les conditions de travail et de salaire de ses membres et veiller au règlement de leurs griefs. Elle leur apporte de nouveaux avantages financiers dont les bénéfices au décès augmentés et autres ; elle sollicite son incorporation civile, veut faire face à ses responsabilités et demande une charte à cet effet. En dernier lieu elle établit son organisation financière sur une saine base de prévisions budgétaires et d'abolition des comptes de dépenses. Elle leur substitue des indemnités établies par les membres eux-mêmes. Chaque année, à l'avenir, et suivant les surplus de leur Union, les membres pourront décider de leur future cotisation. Ce qui veut donc dire que, suivant les prévisions budgétaires qui leur seront présentées, les membres pourront décider de diminuer leur cotisation mensuelle pour la prochaine année fiscale.

L'ENCAISSE LIQUIDE REFAITE

Dans l'intervalle ils se seront réorganisés, auront négocié et signé une convention collective pour deux autres années et auront ainsi refait leur encaisse liquide pour affronter l'avenir avec confiance.

Etablie sur des principes sains, suivant les lois de la province, incorporée au civil, munie d'un certificat de reconnaissance du gouvernement, dirigée par un exécutif qui possède l'appui et la confiance de mille sept cents membres, la Fraternité des Policiers de Montréal vivra et continuera d'améliorer les services que les membres attendent de leur Union.

Quant aux quelques retardataires qui ne représentent pas 2 p. 100 de tout le corps de police municipale et qui ont jusqu'ici négligé de signer leur carte, ils adhéreront à ce mouvement de leur propre gré sans que la Fraternité ne soit obligée d'exiger d'atelier fermé !

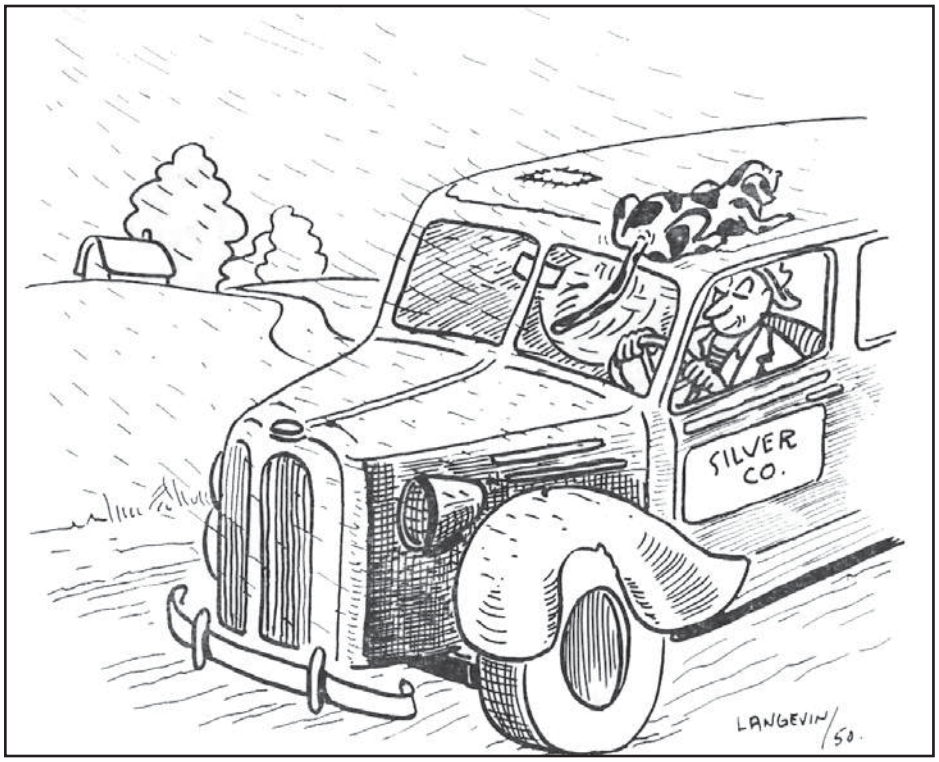

1950

Conte de Noël

Le cadeau du policier

par l'agent Michael HAYVREN

Ceci est l'histoire de Frankie Brown. Il a dix ans, est fils unique et vit dans l'ouest de la ville avec sa mère veuve. Dans la plupart des cas, un enfant unique obtient plus facilement ce qu'il désire que les enfants des familles nombreuses. Mais tel n'est pas le sort du jeune Frankie.

Cinq ans auparavant son père fut tué dans un accident d'usine. A l'âge de sept ans, Frankie dut commencer une route de journaux pour aider sa mère à défrayer les dépenses d'un logis de trois pièces.

L'amitié de Frankie avec l'agent Paddy Ryan débuta l'année précédente en septembre. Un après midi, il avait quitté la maison à la dernière minute, parce que sa mère était malade et qu'il avait voulu s'assurer qu'elle reposait confortablement avant de retourner à l'école. En chemin, il avait voulu imprudemment traverser la chaussée devant un camion lancé à toute allure, quand une poigne solide l'avait soulevé de terre et ramené en sécurité sur le trottoir.

L'agent Paddy, comme l'appelaient affectueusement les écoliers, avait réprimandé Frankie de son étourderie et lui avait recommandé une plus grande prudence à l'avenir. Frankie, encore tout ému, avait remercié le policier du geste qui venait de lui sauver probablement la vie, et avait repris sa route.

Amitié solide

Chaque soir que Frankie avait un journal de trop après avoir terminé sa ronde, il passait par l'intersection de Paddy et le lui donnait. En retour Paddy lui donna plusieurs boutons d'or d'une de ses vieilles tuniques et le garçon s'en servit pour orner un caluron de feutre qu'il avait découpé d'un vieux chapeau. Leur amitié devint chaque jour plus solide et graduellement le garçon apprit que le policier vivait seul depuis qu'il avait perdu sa femme décédée trois ans plus tôt.

Frankie était tellement heureux de l'amitié du policier de l'intersection qu'il demanda à sa mère s'il ne pouvait pas lui offrir un cadeau aux fêtes. La maman, sachant le plaisir que son consentement donnerait à son fils, l'autorisa à détourner $1.50 de ses épargnes pour réaliser son projet. Frankie partit de la maison tout joyeux pour aller quérir le cadeau.

Il avait visité plusieurs magasins, quand une pipe dans un magasin de cigare retint particulièrement son attention. Il s'approcha du commis et lui demanda le prix de l'article, tout en craignant que le coût ne dépassât ses moyens. L'homme répondit que cette pipe venait d'être réduite de $3 à $1.40 et qu'il devait se hâter de l'acheter parce que c'était la dernière.

Tout joyeux, Frankie la prit sur le champ et courut la montrer à sa mère. Après avoir examiné l'article la maman répondit que même si elle ne s'y connaissait guère en fait de pipe, elle trouvait que c'était la plus belle qu'elle n'avait jamais vue et que le policier serait certainement enchanté de la recevoir. Frankie enveloppa de nouveau soigneusement son cadeau dans le gai empaquetage des fêtes que le commis lui avait fourni et se dit qu'il le remettrait au policier le 23 décembre, soit le dernier jour d'école avant le congé annuel des fêtes.

Le soir du 21 décembre, Frankie se plaignit à sa mère d'un violent mal de tête. Mme Brown prit la température de son fils et constatant que le mercure indiquait 103 degrés de fièvre, elle fit immédiatement mander le Dr Wiener. L'homme d'art diagnostiqua une forte grippe, confina le patient au lit pour cinq jours et prescrivit les remèdes voulus.

Quand le 23 décembre arriva, Frankie était presque déprimé. Depuis un mois

il attendait cette date avec impatience pour faire son cadeau à son ami, et au lieu d'aller le voir et de lui faire une surprise, il était cloué au lit.

Il tenta de convaincre sa mère qu'il n'aggraverait assurément pas son état s'il n'allait que jusqu'à l'intersection pour lui donner le cadeau et s'il revenait immédiatement se remettre au lit. Mais Mme Brown ne se laissa pas fléchir à cause de la gravité de l'état du petit patient. Il se résigna finalement à ne pouvoir plus revoir son ami que le surlendemain de Noël. Toute la journée il regarda les aiguilles du cadran parcourir lentement leur ronde silencieuse. Quand la demie de quatre heures sonna, Frankie réalisa que le représentant de la loi était sur le point de quitter son poste pour se retourner auprès de son officier.

A cinq heures, soudain, la sonnerie de la porte retentit et Frankie d'un bond sortit de sa rêverie. Il perçut un bruit de voix dans le vestibule et reconnut celle de son grand camarade. Mme Brown fit venir le policier auprès du chevet de son fils et quand l'homme voulut serrer la main du jeune malade, une vive fierté se peignit sur la figure de ce dernier. Paddy expliqua qu'il ne venait que d'apprendre la maladie du garçon, autrement il serait venu le visiter bien avant. Puis Frankie fit par geste à sa mère le signe d'emporter le cadeau.

En ouvrant le précieux colis, Paddy se mit à s'essuyer les yeux avec son mouchoir en expliquant qu'il souffrait d'une certaine maladie de l'œil qui le portait à s'embuer de larmes chaque fois que brusquement il passait du froid extérieur à la température plus élevée d'une maison : "L'habitude de travailler au grand air" expliqua-t-il.

Paddy s'excusa un moment et alla dans le corridor. Il revint avec un large panier de Noël contenant une grosse dinde et les garnitures, tout ce qu'il fallait enfin pour un plantureux dîner. Mme Brown ne voulut accepter qu'à la condition que le policier vînt partager le repas avec eux.

Eh bien! ce dîner de Noël fut couronné d'un véritable succès. Paddy dépeça lui-même la dinde, et l'on permit à Frankie de prendre place à table entre l'invité et sa mère. La première chose que fit l'hôte après le repas fut d'allumer sa pipe. Ce geste fit plaisir au garçon parce qu'il marquait jusqu'à quel point l'agent avait apprécié le cadeau. Paddy avait en effet dû mettre son vieux brulôt de côté pour se servir de sa pipe neuve.

Oui, Paddy devint ensuite un visiteur assidu de la maison de Frankie. De fait, quand Frankie écrira le nom de son ami sur son cadeau de Noël cette année, ce seront les mots suivants qui paraîtront: "A Papa de Frankie."

DU 4826

PAUL GAGNON

ENTREPRENEUR — CONTRACTOR
Expert en posage de pierre et brique de tout genre
Expert in Stone Masonry and Bricklaying of all kinds

8900, RUE ST-URBAIN STREET
MONTREAL

12, 1-11

TEL. : 7-0035 Bureau : 7-1951

"CHEZ CAMILLE"
C. VAILLANCOURT, Prop.
RESTAURANT
BEER & WINE — CANADIAN CUISINE
906, CHEMIN STE-FOY QUEBEC, P.Q.

TEL. : 7-7666 TEL. : 4-7426

P.-E. BEAUDOIN
CONTRACTEUR GENERAL
852, ST-VALLIER
Spécialités : Construction d'aqueducs et drainage
Construction de routes — Location de machinerie, etc.
1212, MAXFIELD QUEBEC, P.Q.

TEL. : 66-3521

VALERE BROCHU
PLATRAGE DE TOUS GENRES
ENTREPRENEUR
Maçonnerie à l'épreuve de l'humidité et de l'eau.
Finition intérieure et extérieure, couleurs au choix
Distributeur exclusif au Canada du COLORCRETE
Colorcrete est un ciment à l'épreuve de l'eau et de l'humidité. Couleurs au choix.
Tous nos travaux sont exécutés par des experts et sont garantis.
889, AVENUE ROYALE BEAUPORT, P.Q.

TEL. : 2-0591

CLAUDE DES TROIS MAISONS
NETTOYAGE DE BATISSES
Au sable "Sand Blasting" - Tirage de joints — Waterproofing
Bâtisses nettoyées, comme références Eglise de Lauzon, Citadelle de Québec,
Eglise St-Joseph-de-Québec, Rock City Tobacco, Cie Jobin Limitée.
Bureau : 19½ COUILLARD QUEBEC, P.Q.

TEL. : Bureau : 2-2621 - 3-4556

J.-B. DUGAS INC.
ENTREPRENEURS
PLOMBERIE — CHAUFFAGE — ELECTRICITE
138, RUE D'AIGUILLON QUEBEC, P.Q.

TEL. : 7-3062 - 7-7758

PAUL-H. JOBIDON
Spécialité :
CONSTRUCTION DE MAISONS — REPARATIONS GENERALES
245, RUE MARG.-BOURGEOYS QUEBEC, P.Q.

UN TON PLUS CLAIR

1950

par l'agent Michael HAYVREN
de la police de Montréal

Wilbur Watkins, le gérant de la banque Guardian, à Maplewood, était hautement considéré dans son milieu. Il était un ardent défenseur de son église et, père de trois enfants, il était regardé par tous comme un homme d'affaires avisé.

Alors qu'il assistait au congrès des banquiers de la ville voisine de Centre il rencontra Rhoda Black pour la première fois. Et comme elle était d'au moins quinze ans sa cadette, l'attention qu'elle lui porta le flatta profondément.

Après son retour à Maplewood, Wilbur continua sa liaison clandestine avec Rhoda et effectua de nombreux voyages à Center City. Son envoûtement le domina bientôt au point de lui faire doubler ses dépenses parce que Rhoda était une femme exigeante.

Wilbur commença de soutirer illicitement des fonds de la banque. Avant qu'il n'eut le temps de le réaliser, il avait pris $14,000. Il savait qu'avant trois semaines, l'auditeur de la banque viendrait vérifier les livres, aussi prit-il une prompte décision.

Wilbur résolut de voler suffisamment de fonds pour lui permettre, à lui et à Rhoda, de vivre confortablement pour le reste de leurs jours.

Il mûrit rapidement le projet suivant. Il décida de prendre son congé annuel le vendredi suivant. Il achèterait deux valises. Il emporterait l'une le jeudi soir à la banque après l'heure de la fermeture, et l'emplirait d'environ $200,000. Le vendredi matin, il emporterait l'autre

valise, contenant son linge, à la banque. Avant de partir, le vendredi après-midi, il placerait sa valise avec le linge à l'arrière de la voûte, et ensuite repartirait avec la valise contenant l'argent. Wilbur était hors de joie en songeant à la simplicité de son plan.

Après avoir quitté la banque le jeudi après-midi, Wilbur se rendit dans le nord de la ville pour acheter les deux valises. Il choisit un certain modèle, et dit au commis qu'il en achèterait deux. Le commis répondit qu'il regrettait, mais qu'il n'y en avait qu'un dans le magasin à ce moment-là mais qu'il en attendait plusieurs de l'entrepôt le lendemain. Wilbur n'aurait qu'à revenir pour prendre l'autre. Wilbur décida de garder la valise jaune canari qu'il avait choisie, et il dit au commis qu'il reviendrait.

Wilbur fut grandement surpris le lendemain après-midi quand il retourna au magasin de voir que le commis était changé. Mais comme il remarquait que les nouvelles valises semblables à la sienne étaient arrivées, il en prit une, paya le commis, et s'en alla.

Ce soir-là, alors qu'il était seul dans sa chambre, il repassa de nouveau soigneusement dans sa tête les grandes lignes de son plan. Rhoda l'attendrait à l'aéroport à 4h., de l'après-midi. Ils avaient retenu leurs fauteuils d'avance et chaque détail de leur voyage était préalablement minuté.

Le travail débute

Il était près de 9h. jeudi soir, quand Wilbur se rendit à la banque et pénétra avec sa propre clé. Il empila $200,000, dans l'une des valises et la plaça dans la voûte. Il retourna ensuite chez lui et termina l'empaquetage de son autre malle. Il alla prendre une tasse de thé avec sa femme, et durant la conversation lui manifesta sa satisfaction de voir qu'elle approuvait l'excursion de pêche qu'il projetait.

Quand Wilbur arriva à la banque vendredi matin, Paddy Ryan, l'homme de patrouille habituel, se tenait devant la porte d'entrée. Wilbur parlait souvent de Paddy comme du policier qui n'avait jamais effectué d'arrestation dans sa vie. En d'autres moments, il se moquait du fait que Paddy faisait partie du service de la police depuis 25 ans et qu'il n'avait jamais rien pu faire de mieux que le travail de ronde.

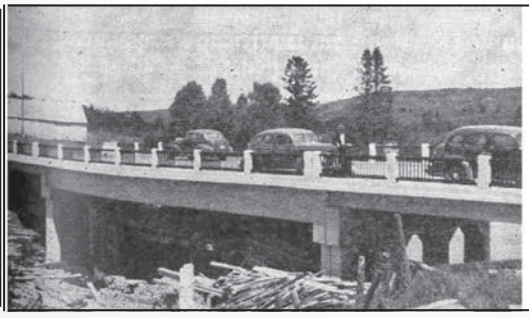

NAPOLEON CASAUBON

CONTRACTEUR

•

PONTS - TRAVAUX DE VOIRIE

ST-EDOUARD, CO. MASKINONGE

AMherst 6969

Café "AU CARABIN"

Anciennement LE ROI DU CHIEN CHAUD

Bière - Vin et Liqueurs — Repas à toutes heures — Dîner de réception à votre satisfaction

1478, STE-CATHERINE EST MONTREAL

Ce matin-là, l'agent Ryan fut réellement surpris quand Wilbur lui offrit un cigare. Le gérant remarqua que le policier reluquait sa valise, aussi lui annonça-t-il qu'il partait en vacances juste après la fermeture de la banque, ce jour même ? Paddy lui souhaita bon voyage et tout en se demandant si ces vœux étaient sincères ou non, Wilbur pénétra dans l'établissement.

Durant toute la journée, Wilbur ne cessa de regarder les aiguilles de l'horloge. A trois heures moins cinq, il pénétra dans la voûte et substitua les valises tel qu'entendu. Tout le personnel lui souhaita un bon et plaisant voyage, et Wilbur quitta la place d'excellente humeur.

De nouveau cependant, il rencontra l'agent Ryan à la porte de la banque. Il remarqua que Paddy regardait d'un air plutôt étrange la valise qu'il tenait à la main. Mais il lui dit de nouveau bonjour et se dirigea vers sa voiture.

Paddy marcha vers lui et lui dit qu'il aimerait lui parler privément. Wilbur lui répondit de faire vite, car il fallait prendre le train.

Wilbur fut grandement surpris quand il constata que l'agent Ryan l'escortait jusqu'au poste de police le plus rapproché, et qu'il ouvrait la valise qui contenait l'argent sous les yeux étonnés du sergent d'office. Wilbur fut arrêté et accusé de vol comme serviteur. Il ne pouvait s'imaginer de quelle façon son plan avait été éventé.

Eh bien! comme l'expliqua le policier Ryan au capitaine Malone, toute l'affaire n'était que du travail policier de routine. Quand il avait rencontré Wilbur Watkins le matin, ce dernier transportait une valise de couleur jaune pâle. Dans l'après-midi toutefois, à sa sortie de la banque, la valise avait changé de couleur, elle était devenue noire!

Quand Wilbur était allé chercher la seconde valise, cette dernière était identique en tout à la première, mais n'était pas de la même couleur. Wilbur n'avait pu voir de différence, car il était atteint de daltonisme.

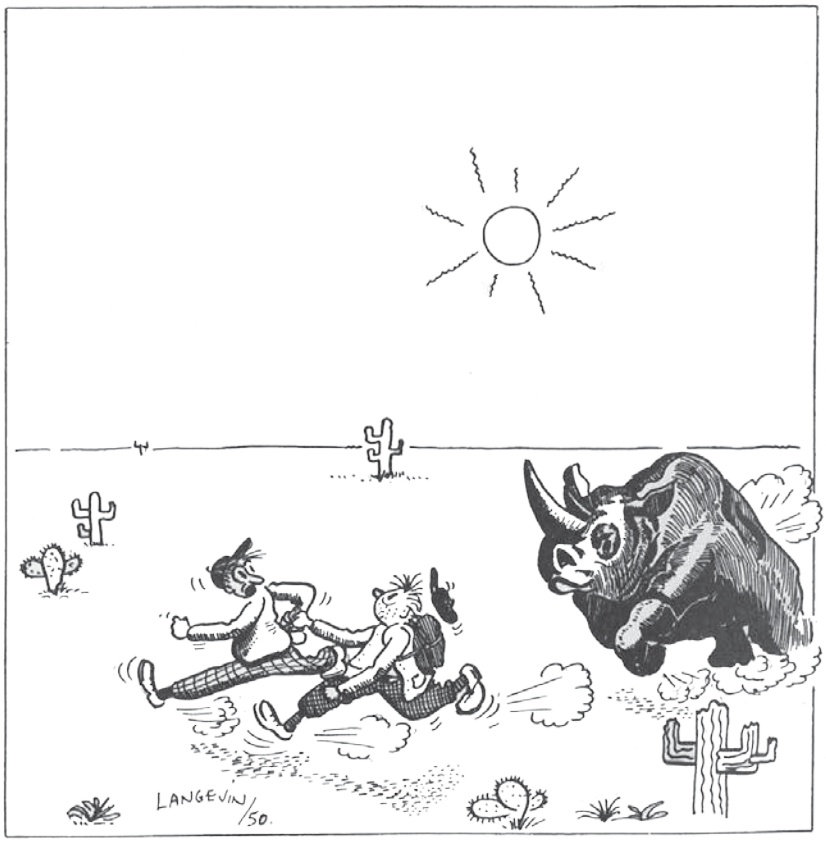

– On ne croirait pas que c'est un mirage, hein ?

DUpont 0063

J.-A. BENOIT

POSTE DE SERVICE

Produits Shell

10025, RUE LAJEUNESSE MONTREAL, QUE.

CAlumet 2479

J. HEBERT

EPICIER-BOUCHER ■ GROCER & BUTCHER

427, LAURIER E. MONTREAL

1950

Attachement au devoir

Les agents **Jean (1094) Lucas** et **John (275) Astrauskas**, qui opinent hors de tout doute que la meilleure façon de donner suite à une bonne action, c'est d'en faire une autre, ont décroché le gros lot ce mois-ci parmi les agents dont les exploits ont mérité une mention spéciale de l'état-major.

Des quelque douze procès-verbaux félicités par les autorités, les agents Lucas et Astraukas ont participé à la rédaction de trois.

Le premier relate comment le 20 décembre dernier alors qu'ils patrouillaient à 7h. du matin le long de la rue Dorchester, ils ont répéré un jeune homme qui semblait indûment intéressé par le contenu des autos stationnées le long du trottoir.

Les gendarmes le filèrent vers l'est jusqu'à la côte du Beaver Hall et vers le sud jusqu'à la rue Belmont, alors qu'à l'intersection le suspect siffla quelques gâteaux d'une voiture de boulangerie.

Il fut lestement appréhendé et écroué au poste no 6.

Les gendarmes apprirent ensuite de la part du détenu lui-même, un adolescent de moins de 18 ans, qu'il avait commis des effractions dans des restaurants de Montréal, de Verdun et de Westmount. Il fut remis au sergent détective G. Clarkin pour plus long interrogatoire.

A 3h.40 le matin du 24 décembre, les mêmes agents obtinrent à la division ouest de l'hôpital Général la description d'un paletot qui venait d'être volé de l'auto stationnée de M. James Kelly.

Roulant dans leur voiture de patrouille le long de la rue Dorchester quelque temps plus tard, les policiers remarquèrent trois hommes dont l'un portait un paletot semblable à celui qui venait d'être volé. Le suspect fut promptement interrogé et tenta d'expliquer qu'il venait d'acheter ce paletot $2.50. Soudain, il jeta le vêtement par terre, et d'un geste brusque tenta de brûler la politesse aux deux représentants de la loi. Il n'alla pas loin. L'agent Astrauskas fut d'un bond à ses trousses et tira un coup de feu en l'air cependant que son compagnon suivait dans la voiture de police.

Pince après une course de quelques centaines de pieds, l'homme Peter Kelly, 22 ans, 2082, rue St-Jacques ouest, fut subséquemment incarcéré sous une accusation de vol dans une auto.

Les mêmes policiers passaient à 4h.45 du matin le 27 décembre dans la rue Metcalfe au sud de Sainte-Catherine quand ils virent un homme qui marchait en se traînant les pieds avec un colis sous le bras. Ils le suivirent le long des rues Dorchester et Cathédrale, quand soudainement il les aperçut, jeta son colis et prit les jambes à son cou.

Rejoint après une course de 200 pieds, le suspect sortit brusquement un revolver de son gousset et les mit en joue. Mais vifs comme l'éclair, ils le désarmèrent et apprirent qu'il avait eu l'intention de les tuer et ensuite de se suicider. Dans le revolver, il y avait trois balles.

Le détenu, Andrew Zelonick, 1410, boul. St-Laurent, reconnut avoir pénétré avec effraction dans le restaurant Fern, 1441, rue Metcalfe et là d'y

Pour créer une bonne impression,

FAITES FAIRE VOS IMPRESSIONS

à

L'IMPRIMERIE POPULAIRE
LIMITÉE

430-434, NOTRE-DAME est, MONTREAL — BE 3361

LAncaster 6334

LA CEINTURE FLECHEE

Bières - Vins - Liqueurs - Repas
Edmond et Marius Martin, Props.

97, RUE STE-CATHERINE EST
MONTREAL

– Punition de l'ivrogne

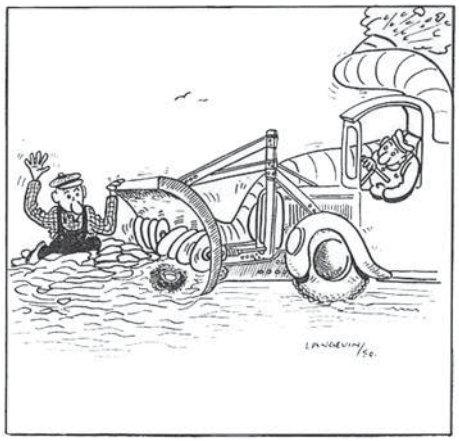

– Scène d'hiver

avoir volé 100 paquets de cigarettes. Il écopa en cour d'une sentence d'un an d'emprisonnement.

Voleur d'autos

Les activités d'un jeune homme qui se spécialisait dans les vols d'autos furent brusquement interrompues le 31 décembre par les agents **Emile (1315) Déom** et **Hervé (297) Corbeil**.

De faction à 4h. du matin à l'intersection du boul. St-Laurent et de la rue Jean Talon, les policiers virent trois jeunes gens descendre d'une auto près de là. Ils remarquèrent à ce moment que la plaque de permis était attachée avec du fil de métal.

Ils interrogèrent alors le conducteur Claude Dompierre, 22 ans, 8041, rue Berri, qui exhiba son permis de conduire mais expliqua qu'il ne pouvait montrer le permis de la voiture parce qu'elle appartenait à son frère. Les agents Déom et Corbeil décidèrent de conduire les trois suspects au poste no 21.

Ils fouillèrent ensuite l'auto et trouvèrent la véritable plaque de permis. Le véhicule appartenait à M. André Martin, 4118, avenue Western, et avait été volé.

Dompierre admit par la suite qu'il avait volé en tout huit automobiles, et reçut deux ans d'emprisonnement quand il reconnut sa culpabilité en cour de police. Les deux autres protestèrent de leur innocence à la même accusation et furent condamnés à subir leur procès.

Quatre suspects arrêtés

L'agent **Bernard (862) Bezuzsko** sait que la rue Saint-Paul est particulièrement achalandée durant le jour et qu'elle est juste le contraire durant la nuit, aussi sentit-il ses soupçons vivement éveillés vers 2h.10 de la nuit le 4 janvier quand il vit une auto stationnée en face du no 150 de cette rue.

Il se dirigea vers ses quatre occupants, qui ne lui répondirent que par des mots extrêmement évasifs, tel que le conducteur venait de s'absenter pour quelques minutes, qu'ils ne savaient pas de quel côté il s'était dirigé, et qu'ils ignoraient son nom.

Ne perdant pas les quatre hommes des yeux, l'agent Bezuzsko recula d'environ 20 pieds jusqu'à une boîte de téléphone de la police, et quelques minutes plus tard, reçut le renfort voulu pour ramener les quatre suspects à la sûreté.

En fouillant l'auto, l'agent découvrit des outils de cambrioleur et apprit plus tard que l'auto venait d'être rapportée volée par son propriétaire, M. Albert Provost, de Verchères. Les hommes furent accusés de vol d'auto et de possession d'outils de cambrioleur.

Chasse à 70 miles à l'heure

Les agents **Armand (10) Bécu** et **Roger (1157) Bédard** tirèrent trois coups de feu pour appréhender un suspect après une chasse de 70 milles à l'heure le 13 décembre dernier à 3h. du matin, retrouvèrent une auto avant qu'elle n'eut été rapportée volée, et donnèrent à la sûreté un précieux indice pour éclaircir un vol commis au Syndicat St-Henri, 505, rue Rachel est.

Toute l'affaire débuta près de l'intersection de l'avenue Mont-Royal et de la rue Delaroche quand les policiers remarquèrent une auto se dirigeant vers le nord. Ils se lancèrent à sa poursuite, mais quand le pourchassé constata qu'il était suivi il les força à atteindre l'allure folle mentionnée plus haut.

A l'intersection des rues Rachel et Christophe-Colomb, le suspect sauta de sa voiture et se réfugia dans une ruelle. L'agent Bécu tira un coup de feu, puis deux autres, et avec son collègue il cerna finalement son homme après qu'il eut escaladé une clôture.

Identifié comme étant Roger Campeau, 34 ans, sans domicile connu, il fut accusé du vol de l'auto appartenant à M. A. Duchesneau, 4682, rue Mentana, qui à cette heure-là ignorait encore le méfait dont il était victime.

Campeau fut confié au serg.-dét. B. Lawton pour être interrogé sur un autre vol avec effraction.

1950

Attachement au devoir

(fév. - mars – avril)

Deux adolescents de seize ans ont été pincés sur le fait alors qu'ils étaient en train de dévaliser le restaurant Gerry Snack Bar, 5095, rue Ponsard, grâce au flair et à la diligence de l'agent **G.-G. (509) Landriault**.

Le policier effectuait sa ronde, le 16 avril à 5 h. 55 du matin, quand il vit un jeune homme près du restaurant qui se mit à siffler et à s'éloigner d'un pas vif en l'apercevant.

L'agent Landriault le suivit dans une ruelle et vit la porte du restaurant ouverte. Il somma le piéton de revenir et, en pénétrant dans l'établissement, découvrit un second complice sous un comptoir. Les deux escarpes furent subséquemment écroués au poste nº 23 sous une accusation de tentative de vol avec effraction.

Des pistes dans la neige

Deux policiers, **Roland (819) Robillard** et **William (218) Sirota**, remarquent, à minuit et 45 le 16 mars dernier, deux hommes passer dans la rue Dorchester, près de Bleury, sans paletot d'hiver alors qu'il fait un froid piquant. Ils notent ce détail dans leur carnet. Plus tard, ils vont répondre à une sonnerie d'alarme dans une manufacture de bracelet, au nº 1272, rue Saint-Urbain. Sur le toit ils voient une ouverture et des pistes dans la neige qui conduisent jusqu'à un puits de lumière à ciel ouvert au fond duquel il y a un paletot d'hiver.

Les policiers pensent à leurs piétons sans paletots, les retracent, les appréhendent avec l'aide de limiers de la Sûreté, et les font condamner plus tard devant la cour à un an et à six mois de prison.

"Ecornifleux" pincés

Trois jeunes gens de dix-huit et de dix-neuf ans ont appris à leurs dépens, à 3 h. 25 du matin le 19 mars dernier, qu'il n'est pas bon d'écornifler dans les autos stationnées le long du trottoir aux petites heures du matin.

Ce geste en apparence anodin suffit pour attirer l'attention des agents **Jean (1094) Lucas** et **John (275) Astraukas**, lesquels après avoir épiés les suspects durant un certain temps, décidèrent de les interroger.

Sur eux ils trouvèrent divers parfumeuses et bouteilles de parfum provenant d'un vol commis quelques heures plus tôt au nº 1031, rue Ste-Catherine ouest dont la glace de la montre avait été brisée et l'étalage partiellement raflé.

Les trois suspects furent écroués au poste nº 10 et accusés de recel d'effets volés.

La main sur le grillage

A l'arrière de l'épicerie Rainbow, 116, rue Ontario est, à 4 h. 30 du matin, le 1er avril dernier, les policiers **Rolland (1336) Jodoin** et **Cléophas (976) Rochon** ont remarqué un homme aux allures louches. Ils ont rapidement fait le tour du pâté de maisons et leur arrivée a été tellement rapide et imprévue qu'ils sont tombés sur le suspect alors qu'il arrachait le grillage du soupirail de l'établissement. Le détenu, âgé de dix-sept ans, a reconnu sa culpabilité le lendemain à la cour des jeunes délinquants.

Atmosphère malsaine pour les voleurs dans des autos

Il ne fait pas bon, ces jours-ci, de se spécialiser dans les vols dans des autos stationnées, surtout quand les agents **Stephen (946) Olynyk** et **Guy (179) Toupin** sont de faction. A preuve les deux suspects qu'ils ont épiés durant une demi-heure, à 10 h. 15 du soir le 6 avril dernier, alors qu'ils étaient en train d'examiner l'intérieur d'autos stationnées.

Les agents ont finalement décidé de les interroger et, d'une manoeuvre aussi rapide qu'adroite exécutée avec leur voiture, ils les ont cernés près des rues Lagauchetière et Cathédrale. Chacun possédait des outils de cambrioleurs. Ils furent tous deux écroués au poste nº 6.

"Saccageurs" d'école arrêtés

Deux hommes dans la vingtaine, qui venaient de saccager l'intérieur de l'école Blondin, 80, place Georges-Etienne-Cartier et en repartaient avec une lourde caisse contenant un radio, des pièces de tissu, des stylos et autres, ont eu la malencontreuse idée de transporter leur butin sur le trottoir, à 2 h. 10 de la nuit, le 9 avril dernier, alors que les agents **Emile (398) Emond** et **Rosaire (1438) Rochon** allaient refaire leur plein d'essence.

Vivement, les policiers constatent qu'il peut s'agir d'un vol, immobilisent leur voiture, partent à la recherche des voleurs dans des cours avoisinantes où ils viennent de disparaître après avoir abandonné leur butin sur la rue et finalement en rejoignent un derrière une clôture après l'avoir sommé de se rendre à la pointe de leur arme.

Le détenu fut écroué au poste nº 17 sous une accusation de vol et de recel.

Arrestation en pantoufles

Jour et nuit, en uniforme ou avec seulement son pantalon et ses pantoufles, l'agent **Marcel (398) Gohier** tient à remplir ses fonctions de protecteur du bien public. Ainsi, le 14 avril dernier, à 9 h. du soir, alors qu'il s'apprêtait à se mettre au lit, il décida de regarder par la fenêtre de son salon pour voir quel temps il faisait.

Mais ses regards, au lieu de s'attarder sur la neige fondante, furent aussitôt attirés par les agissements louches de trois jeunes gens autour d'une automobile stationnée de l'autre côté de la rue.

Le policier Gohier ne dit ni une ni deux. Il enfile pantalon et pantoufles et, revolver d'une main et numéro matricule de l'autre, il accourt vers les voleurs. L'un d'eux était déjà assis à l'arrière du véhicule cependant que ses complices achevaient d'enlever les plaques de permis.

A la vue du policier, les trois voyous détalent ventre à terre dans des directions opposées, l'agent Gohier à leurs trousses. Il en rejoint bientôt un dans la ruelle de la rue Legendre près de la rue Foucher et le fait comparaître le lendemain devant la cour des jeunes délinquants.

Au cours de cette chasse épique, le policier Gohier fit une chute sur le pavé et se blessa au genou au point qu'il dut se faire traiter à Saint-Luc.

Le danger de flâner

Warren Darch, vingt et un ans, 2039, avenue Marlowe, a écopé de 4 mois de prison, James Morse, dix-huit ans, 2166, rue Darlington, de 6 mois et Michel Delanay, 3534, rue Shutter, de 6 mois également, parce que le matin du 16 mars dernier, à 6 h., ils ont décidé de séjourner trop longtemps dans un restaurant situé au nº 903, rue Ste-Catherine ouest.

Les agents **Jean (1094) Lucas** et **John (275) Astraukas**, mandés par le restaurateur, sont venus les expulser, mais les suspects ont préféré demeurer dans la rue et continuer de flâner.

Les policiers les ont interrogés de nouveau et les fouillant cette fois, ont découvert sur l'un d'eux le permis d'enregistrement d'une auto stationnée près de Mansfield et Ste-Catherine. Dans l'auto il y avait divers articles provenant de trois établissements commerciaux cambriolés à Notre-Dame-de-Grâce. On sait la fin de l'histoire.

Cherchez la femme

Trois filles de quinze, seize et vingt-quatre ans ont servi de fil d'Ariane, à 2 h. 50 de la nuit, le 20 mars dernier, pour permettre aux agents **Maurice (385) Bouchard** et **Lionel (661) Martineau** de retracer deux forts-à-bras qui venaient d'assommer un chauffeur de taxi en le frappant à la figure à coups de pied et de lui enlever $10.

– Es-tu vraiment rassasiée ?

Les policiers ont d'abord répondu à un appel spécial et obtenu la version de la victime, M. John Hanna, 63 ans, 7203, avenue de Châteaubriand. Il leur a dit que ses agresseurs étaient accompagnés de trois filles.

Les policiers ont retracé les filles dans un autre taxi stationné à l'intersection des rues Théodore et Ontario. D'elles ils ont appris les noms et adresses des auteurs du forfait et les ont subséquemment appréhendés.

Un voleur dans le tram

En entendant les cris : "Un voleur dans le tram !", l'agent **Roger (342) Marquis** n'a pas songé à autre chose à 1 h. 10 de l'après-midi du 31 mars dernier, qu'à monter dans ce tram à son tour.

Et bien fit-il, car cette prompte intervention de sa part lui permit d'appréhender le présumé auteur d'un hold-up perpétré quelques secondes plus tôt dans un magasin Laura Secord situé au no 354, rue Ste-Catherine est.

L'homme, qui avait une main dans son gousset comme pour simuler qu'il possédait un revolver, avait forcé les employés de la confiserie à se coucher par terre et raflé $22 dans la caisse.

Détenu et $22 furent remis à la sûreté.

Un poteau – piètre cachette

Se cacher derrière un poteau ne sert absolument de rien, apprit à 3h.55 de la nuit le 23 mars dernier, un homme de 24 ans, Fernand Deschesnes, 1489 rue Moreau, qui voulait se soustraire à la vue des agents **Clément (895) Lesieur** et **Georges (112) Violetti** qui passaient dans leur voiture de patrouille près de l'intersection des rues Adam et Cuvillier.

Les policiers leur demandèrent ce qu'il faisait là. Il répondit qu'il était malade.

Ils traversèrent la rue Adam et virent la vitrine de l'épicerie R. Deschambault, 3449, rue Adam, brisée. Dans l'établissement se cachait un second complice, Albert Picard, 23 ans, 521, rue Orléans. Tous deux furent écroués au poste no 11 sous une accusation de tentative de vol avec effraction.

Bon pied, bon oeil

L'agent **René (449) Duperron** n'a pas froid aux yeux et n'a pas les mains pleines de pouces. Il l'a prouvé à 1h.15 de la nuit le 30 mars dernier alors qu'il sondait les portes d'un restaurant situé au no 26, rue Prince-Arthur ouest.

VE 0197

PROULX & FRERE LTEE.

ENTREPRENEURS GENERAUX

2010, BOUL. PERRAS MONTREAL
12, 1-11

BE. 2160-3309

PRESCRIPTIONS FILLED WITH CARE
By Graduates only

Bellman's Drug Store

SERVICE, QUALITY & RIGHT PRICES

4051 ST. LAWRENCE BLVD.
MONTREAL

TA. 4714

ADRIEN BAZINET

DIRECTEUR DE FUNERAILLES
FUNERAL DIRECTOR

1922, BOUL. ROSEMONT MONTREAL

BILL'S HANDY SHOP

Bicycles Rented, Repaired, Stored, Tricycles, Wagons, Coasters Repaired

We make drawing cards, heckling & finishing comb for horse hair dressing

Knives, Scissors Sharpened

ALL KINDS OF REPAIRS ■ WE MAKE KEYS

4811 ESPLANADE AVE. MONTREAL

AM. 0230 Rés. : 4400, De Laroche

ALEX. BERTHIAUME
MECANICIEN

Réparation de bicycles et motocyclettes - Batterie rechargée

Accessoires de toutes sortes — Soudure oxygène

OUVRAGE GARANTI

Vendeur autorisé pour la Motocyclette "INDIAN"

4398, DE LA ROCHE MONTREAL

Il voit deux hommes dans le restaurant. Ils le voient aussi et se sauvent vers l'arrière. Il fait le tour de la bâtisse d'un bond et arrive face à face avec le premier des deux en train de se sauver avec un lourd colis sous le bras.

Il lui ordonne à la pointe de son arme de lever les bras en l'air. Le suspect obtempère. A ce moment surgit le second voleur. Même ordre mais refus de la part de l'intimé. Le policier, tout en continuant de reluquer le premier prisonnier du coin de l'oeil, pourchasse le second jusque dans un escalier.

Second ordre plus menaçant du policier, qui ne veut pas pas perdre de vue cette seconde proie également chargée d'un lourd colis. Finalement l'homme hésite et se rend. Bilan : deux détenus et marchandise volée recouvrée illico.

Echelle de secours descendue

Il faut parfois bien peu de détails à l'oeil exercé d'un véritable limier pour remarquer que quelque chose d'anormal se passe. L'autre nuit, à 1 h. 55 le 6 avril dernier, l'agent **Maurice (924) Lafontaine** constate en effectuant sa ronde qu'un escalier de sauvetage est descendu au no 117, rue S.-Paul ouest.

Il soupçonne qu'un voleur se trouve dans l'édifice. Juste déduction. Après des recherches, il voit René Giroux, 24 ans, 914, rue S.-Dominique derrière un amoncellement de boîte et en possession de plusieurs boîtes de chaussures. Capture, incarcération et accusation de tentative de vol avec effraction.

De fil en aiguille

Rien ne sert courir, il faut partir à point. Ce proverbe s'est avéré vrai une fois de plus, à 2 h. 13 de la nuit le 16 mars dernier quand les agents **Charles (336) Latulippe** et **Marcel (679) S.-André** ont livré une sorte de marathon avec trois suspects dans la rue Chambly près des voies ferrées.

A la vue des policiers, les trois hommes ont filé littéralement ventre à terre dans des directions opposées et sans s'occuper des menaces de tirer des policiers.

Finalement, l'un des trois fugitifs a été appréhendé plus au sud, rue Chambly. Les policiers se sont souvenus de plusieurs cambriolages perpétrés un mois auparavant dans le quartier et ont communiqué avec la sûreté.

Les détectives Barbeau et Desjardins eurent tôt fait d'apprendre du détenu les noms des deux autres fuyards et d'obtenir du trio des aveux de culpabilité.

D'un coup plusieurs vols avec effraction d'articles évalués à plus de $1,500 furent éclaircis. Les détenus, Léo Mineault et Roméo Marin écopèrent de deux ans de prison et le troisième protesta de son innocence.

Gros vol prévenu

Trois agents **Paul-Emile (525) Jubinville**, **Adrien (407) Ouellette** et **Auguste (456) Lacombe** ont réussi grâce à leur travail d'équipe et à leur esprit de persévérance, à 11 h. 29 le soir du 29 mars dernier, à prévenir un vol considérable de bijoux au no 6725, rue S.-Hubert et à pincer l'un après l'autre les quatre auteurs de ce forfait.

Les deux premiers policiers, répondant à une alerte, capturèrent d'abord deux fugitifs après avoir tiré six coups de feu et les avoir pourchassés sur une bonne distance.

A leur retour à la bijouterie, ils virent une ouverture de deux pieds pratiquée dans le mur la séparant d'un étal de boucher voisin. Ils continuèrent leurs fouilles et virent un troisième suspect caché sous un balcon et un quatrième caché sur le garage de la boucherie.

En plus de prévenir un vol qui aurait pu être élevé, car les malfaiteurs ont avoué plus tard en cour qu'ils avaient l'intention de demeurer sur les lieux toute la nuit et de faire le sac systématique de la bijouterie, les policiers ont retrouvé une forte quantité d'outils de cambrioleurs.

Les agents **Roland (598) Corbeil** et **Léopold (40) Constantin** détournaient la circulation, à 8 heures du soir le 6 mars dernier, à l'intersection des rues Beauharnois et Lensden, parce qu'une canalisation d'eau venait de crever, quand arriva une voiture dont le conducteur semblait trop jeune. Les policiers l'interrogèrent. Il répondit que l'auto appartenait à son père. A ce moment, les agents s'aperçurent que le véhicule portait deux plaques de permis, l'une par dessus de l'autre.

Ils firent donc signe au conducteur âgé de 15 ans et à son compagnon âgé de 17 ans de les suivre au poste.

Quelques minutes plus tard, M. Roger Bouthillier, 9860, rue St-Charles, appela au poste pour prévenir que l'auto dont il avait la garde venait d'être volée. A ce moment, la seconde plaque de permis du véhicule n'avait pas encore été rapportée volée. Elle appartenait à Babin Charlebois Ltée, 10660, rue Lajeunesse.

Trois vols éclaircis

Les agents **Bernard (334) Langevin** et **Henri (1372) S.-Denis** passaient à 10h. du soir le 17 février dernier en face du no 6674, avenue Esplanade, quand ils virent un homme descendre d'un véhicule en laissant le moteur en marche. Il n'y avait rien de bien particulier dans ce geste ; ce qu'il y eut de plus spécial, c'est que l'homme regarda furtivement autour de lui avant de traverser la rue.

Les policiers l'interrogèrent et à leur surprise il protesta qu'il ignorait tout de la voiture. On avait cependant "sauté" les fils d'allumage et le véhicule portait deux plaques de permis. Le propriétaire, M. Harry Friedlander, 6678, rue S.-André, fut appelé du poste nº 21 et en attendant son arrivée, les policiers interrogèrent le prisonnier, Roger Blass, 24 ans, 7072, rue Clark. A un certain moment, Blass croyant que personne ne l'épiait tenta de jeter un portefeuille derrière le banc où il se tenait. Le portefeuille fut promptement repéré et son contenu examiné : il s'y trouvait une carte d'enregistrement au nom de Lilian Jenson, 5786, 5ième avenue, Rosemont. Les sergents-détectives Marcoux et Brunet furent mandés et quand l'investigation fut terminée, Blass fut conduit devant la cour pour répondre à la triple accusation de vol d'auto, de vol de plaques de permis appartenant à M. R. Maltais, de Village Huron, et de vol d'un réticule appartenant à Mlle Jenson. Il fut condamné à des sentences de deux et de trois années de pénitencier et à une troisième de trois mois.

Briseurs de vitres arrêtés

L'agent **Aimé (372) April** redoubla d'attention à 6h.45 du matin le 1er mars quand il aperçut deux hommes aux allures louches à l'intersection du boul. Saint-Laurent et de la rue Ste-Catherine. Ils marchaient vers l'est rue Ste-Catherine quand soudain ils enfilèrent dans l'entrée des tailleurs Ernie & Don, au no 76.

L'agent April, qui se tenait alors à l'intersection des rues De Bullion et Ste-Catherine, vit un pied se lever et entendit un bris d'éclats de verre. Dérangés par des passants, les suspects se mirent à courir vers l'est, et par le fait même vers l'endroit où se tenait le policier. Il leur ordonna de s'immobiliser mais ils continuèrent leur fuite. Ils appliquèrent néanmoins les freins 50 pieds plus loin quand il leur cria qu'il venait de sortir son revolver et qu'il allait tirer. Les deux suspects furent écroués au poste no 4 sous une accusation de tentative de vol avec effraction.

– Il y aurait mille autres moyens pour vous deux de réduire vos dépenses.

Voleur dans une auto déjoué

Les agents **Albin (1084) Turner** et **John-J. (1389) Fellows** étaient de faction le 14 mars à 10h.30 du soir en face d'une boîte de nuit, quand ils remarquèrent qu'un homme venait de passer deux fois devant eux, les mains vides. Soudain ils revirent le même piéton une troisième fois, mais avec les bras chargés d'effets. Les policiers lui firent signe d'arrêter pour l'interroger.

L'homme, identifié comme étant Arnold Mann, ignorait le contenu de ses colis, aussi reconnut-il sur-le-champ qu'il les avait volés et il conduisit les policiers auprès de la voiture où il les avait pris. Il avait forcé la fenêtre de ventilation de l'une des portières avec un tournevis qu'il avait sur lui et qu'il remit aux limiers.

Mann fut conduit au poste et plus tard accusé de vol par le propriétaire du véhicule, M. W.-A. Shields, 3465, rue Stanley.

L'agent Turner, incidemment, est l'administrateur de la Revue.

Soupçons fondés

Les agents **Jean (1094) Lucas** et **Léo (1297) Therrien** ne prisèrent pas l'allure de deux hommes qu'ils virent à 3h.10 de la nuit le 16 mars à l'intersection des rues Aylmer et Burnside, aussi leur ordonnèrent-ils d'arrêter pour les interroger. Les deux passants prétendirent qu'ils venaient de sortir d'une boîte de nuit et qu'ils s'en allaient dans une maison de la rue Sherbrooke ouest. Les policiers ne furent pas satisfaits de ces explications et décidèrent de les conduire au poste.

En fouillant l'un deux, identifié comme étant Jean Courcelle, ils découvrirent un canif dont la lame était brisée. Les policiers décidèrent de mener une petite enquête dans les environs.

A l'arrière du Aylmer Sandwich Shop, 2000, rue Aylmer, ils découvrirent qu'on avait arraché un ventilateur et donné des coups de couteau dans une serrure de porte. Sur le sol, ils trouvèrent une lame qui correspondait exactement à celle du canif de Courcelle.

Interrogés par les limiers, les suspects reconnurent qu'ils avaient tenté de s'introduire avec effraction dans le

restaurant. Ils avouèrent leur culpabilité en cour, Courcelle écopant de trois mois de prison et son complice Roland Courval, de six mois.

Fugitif appréhendé

Le même agent **Lucas**, travaillant avec **(275) Astraukas**, suivit un jeune homme le long des rues Mansfield, Sherbrooke, Stanley et Burnside vers 3h.45 de la nuit le 10 février et le vit tenter d'ouvrir de force la portière d'une auto stationnée.

Le suspect, qui était âgé de 17 ans, fut promptement détenu sous une accusation de vol dans une auto, et on apprit plus tard qu'il venait de s'enfuir du Shawbridge Boys Farm. Il fut remis aux autorités de la cour des jeunes délinquants.

Heure de lunch retardée

L'agent **Gérard (567) Robineault** s'en allait prendre son lunch au poste à 3h.50 de la nuit le 15 mars quand il aperçut un homme sauter par-dessus une clôture adjacente au no 1643, rue De Bullion. L'inconnu avait une boîte sous le bras. Quelques secondes plus tard, deux autres boîtes firent leur apparition au-dessus de la même clôture suivies par deux autres hommes.

Le trio repéra le policier juste à ce moment ; deux d'entre eux détalèrent vers une cour voisine avec le butin cependant que le troisième prenait la direction de la rue Ontario.

Revolver au poing, l'agent Robineault se mit à monter la garde devant la cour et demanda à un chauffeur de taxi qui passait d'alerter le poste nº 4 pour avoir du secours.

Quelques minutes plus tard, aidé des agents (782) Trudeau et (1402) Laberge, l'agent Robineault pénétrait dans la cour et découvrait les deux suspects se cachant sous un escalier, les boîtes à côté d'eux. Elles contenaient un clavigraphe, une machine à additionner et plusieurs gâteaux.

Le policier apprit ensuite que le trio s'était introduit avec effraction dans la pâtisserie Coop, 1643, rue De Bullion, qui est située à 30 pieds du trottoir et est entourée d'une clôture de 8 pieds.

Les détenus. Marcel Béland, 20 ans, de Louiseville, et Jean Gosselin, 22 ans, sans domicile connu, furent écroués sous des accusations de vol d'articles évalués à $310 dans la pâtisserie et les détectives de la sûreté furent chargés de continuer l'enquête.

Deux promptes solutions

Les agents **Marcel (1202) Martel** et **Jean (261) Langevin** passèrent une nuit agitée de 1h. à 4h. le 6 mars alors qu'ils éclaircirent deux vols d'autos et appréhendèrent quatre suspects.

Ils exécutaient leur ronde dans le boul. S.-Laurent au nord de Jarry quand ils arrivèrent près d'un homme qui semblait avoir de la difficulté à faire démarrer sa voiture. Les agents firent une enquête discrète et offrirent leur concours quand le jeune homme à la roue répondit que la voiture venait d'arrêter subitement sans motif apparent.

Les agents remarquèrent alors que la clé utilisée dans la serrure de démarrage ne semblait pas s'adapter à l'orifice. De plus, le jeune conducteur ne pouvait produire ses papiers d'enregistrement et de conducteur. On le reconduisit au poste nº 29 et on découvrit alors que la voiture venait d'être volée dans un garage d'Outremont. Aussi le suspect fut-il détenu pour le compte de la police d'Outremont.

Deux heures plus tard, les soupçons des mêmes agents furent attirés par trois jeunes gens assis dans une auto stationnée dans un terrain vague situé à côté du no 9017, rue Lajeunesse.

Après avoir été interrogés quelques instants, Louis Pichette, 18 ans, 8445, rue Des Belges, et les deux autres, âgés de 16 ans, avouèrent que l'auto avait été volée. Ils furent reconduits au poste no 29 sous une accusation de vol d'auto et l'enquête des policiers révéla que la plaque de permis de l'auto avait été prise d'un autre véhicule. Les plaques véritables de la voiture furent retrouvées dans une ruelle. A cette heure, ni le propriétaire de la voiture ni celui des plaques n'étaient au courant du vol dont ils étaient victimes.

Encore les voleurs d'auto

Les agents **Romuald (784) Kelly** et **Gérard (964) Proulx**, de faction à 2h.50 le matin du 12 mars, virent deux jeunes gens pousser sur une auto à l'intersection de l'avenue des Pins et du boul. S.-Laurent. Comme ils approchaient pour faire enquête, les automobilistes se mirent à détaler le long du boul. S.-Laurent, mais furent toutefois rapidement rejoints.

Les détenus, Jean-Jacques Normandin, 18 ans, 6371, rue De Gaspé, et un adolescent de 16 ans, avouèrent qu'ils avaient volé l'auto quelques minutes auparavant dans l'avenue Esplanade entre la rue S.-Viateur et l'avenue Fairmount.

La voiture n'avait pas encore été rapportée volée quand Normandin fut écroué sous une accusation de vol et l'autre adolescent remis aux autorités de la cour des jeunes délinquants.

Voleurs déjoués

Déambulant dans l'avenue Mont-Royal, l'agent **C. (124) Hébert** vit une auto occupée par trois jeunes gens aux allures louches débouchant d'une ruelle et se dirigeant le long de l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Brébeuf.

Le policier courut dans une ruelle parallèle à l'avenue Mont-Royal jusqu'à ce qu'il atteignit un point situé en face du magasin Chopin Enrg. 1221, avenue Mont-Royal. De son poste d'observation, il vit l'un des hommes s'emparer du couvercle d'une bouche d'égoût, le lancer dans une des vitrines et rafler trois manteaux de fourrure.

Comme l'agent Hébert accourait pour le mettre aux arrêts, le voleur se tourna vers lui d'un air menaçant et l'agent dut tirer un coup de feu en l'air pour le ramener à l'ordre.

Le policier l'écroua au poste sous une accusation de vol avec effraction. Les autres malfaiteurs, entre-temps, réussirent à démarrer en vitesse et à fuir.

L'agent **Jean-C. (405) Bousquet** déambulait dans la rue Saint-Grégoire à 1h. de la nuit le 23 décembre, quand il perçut le bruit d'un bris de vitre. Il courut dans une ruelle jusqu'à l'arrière du no 501, rue St-Grégoire et pinça un homme en train d'éventrer la grille d'une cour à bois et charbon.

Le policier appréhenda le suspect sous une accusation de tentative de vol avec effraction et le conduisit au poste.

Voleur de cinq sous arrêté

L'agent **J. (906) Creamer** jeta un coup d'œil dans la vitrine d'un garage situé au no 5730, avenue Monkland, à 12h.45 de la nuit le 4 janvier et vit un malfaiteur en train d'éventrer le réceptacle d'un appareil public de téléphone. Le policier se dirigea vers la porte avant, mais la trouva verrouillée. Au même moment, il vit le suspect se diriger vers l'arrière. Le policier contourna promptement le poste

d'essence et arriva à la porte arrière en même temps que son homme et à temps pour le mettre aux arrêts.

Mais le suspect voulu fuir et se dirigea à la course vers la porte avant puis vers la rue en dépit d'un coup de feu d'avertissement du policier. L'agent le rattrappa promptement, toutefois, et le conduisit au poste no 23 sous une accusation d'effraction de nuit et de tentative de vol.

Les agents **Etienne (1360) Ouimet** et **Gérard (1233) Ruel** de faction dans une voiture de radio-patrouille à 12h.15 le 12 décembre, virent une auto se diriger vers l'est après avoir débouché de l'intersection des rues Ontario et Davidson.

Ils s'élancèrent à sa poursuite non seulement parce que son conducteur allait trop vite, mais aussi parce que le numéro de permis correspondait à celui d'une auto rapportée volée une heure plus tôt par l'annonceur de radio-police.

L'ayant rejointe et cernée après une chasse de plusieurs coins de rue, les policiers en virent sortir quatre suspects, dont une fille. Ils les écrouèrent au poste no 13 sous une accusation de vol et de recel d'auto.

L'agent **Vladimir (1381) Wiltofsky** suivit avec amusement durant plusieurs minutes à 1h.30 la nuit du 25 décembre le manège de deux hommes qui tentaient dans la rue St-Urbain de faire démarrer une auto, immobilisée en travers du trottoir.

Comme il approchait pour les examiner de plus près, il les vit se cacher précipitamment au fond du véhicule, un marteau entre eux deux. Une glace de ventilation du véhicule était brisée.

Alors que le gendarme les sommait de produire leurs cartes de permis de conduire et d'enregistrement, l'un des suspects tenta de filer, mais le représentant de la loi réussit à s'emparer du second et à l'écrouer au poste sous une accusation de tentative de vol d'auto. Le suspect déclara se nommer Roger Houle et demeurer sur la rue De Bullion.

Une heure plus tard, le propriétaire M. J.-R. Saint-Amand, 6697, avenue Delorimier, arriva sur le théâtre de l'incident et déclara qu'il avait laissé sa voiture proprement stationnée près de la chaîne du trottoir.

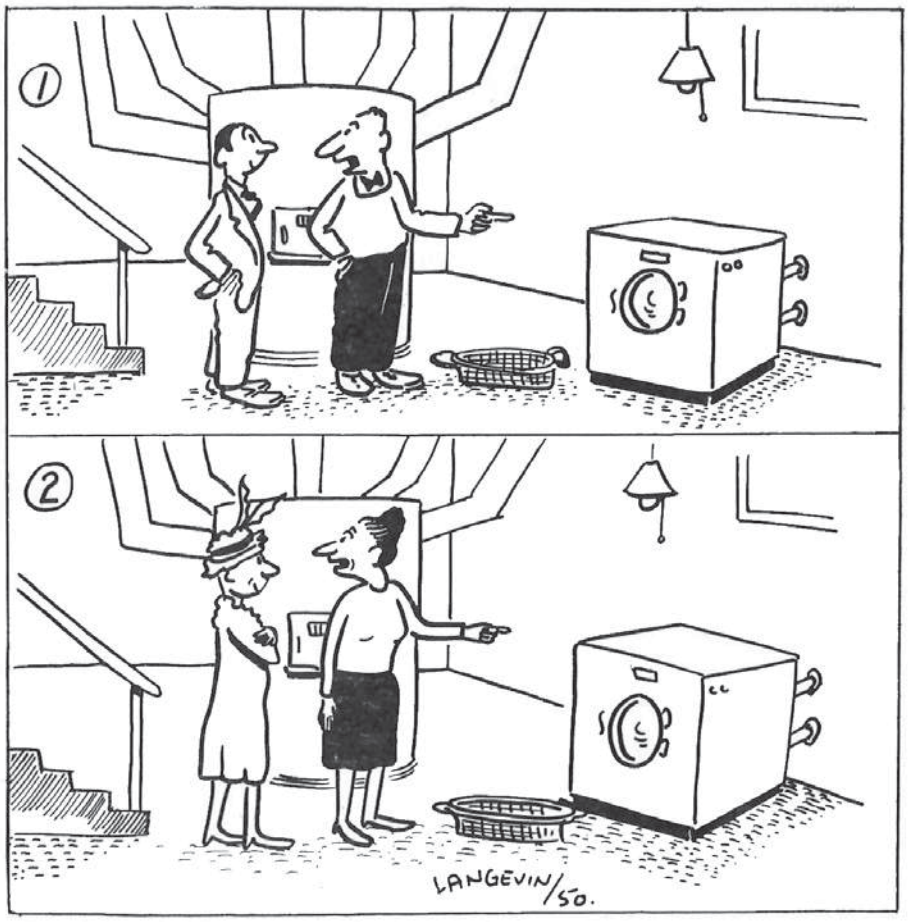

1. – J'ai insisté pour qu'elle l'achète.
2. – Armand a fait une crise.

758 BERRI

Tél. MA. 0105

BRANDON TRANSPORT

L. BUSSIERE

TERMINUS A MONTREAL

ST-GABRIEL — MONTREAL

1950 Casse-Tête

par l'agent E. DUCHARME
de la police de Montréal

Problème No 20 – mars

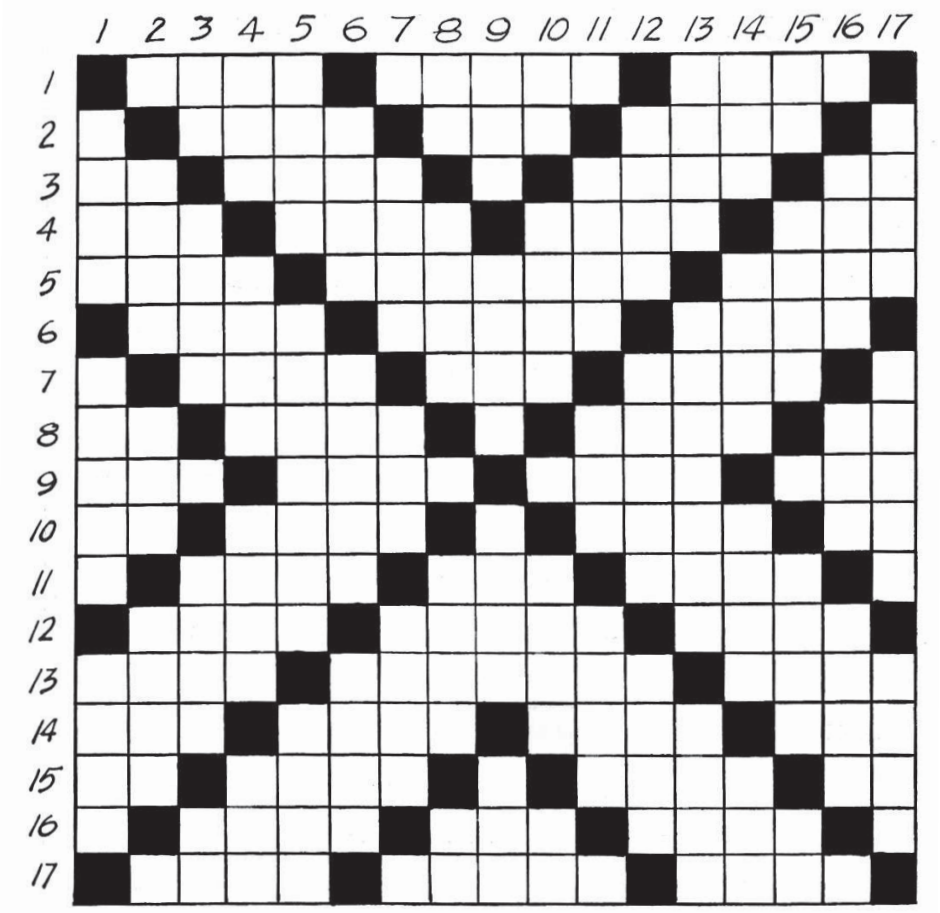

Trois jeux de cartes sont offerts en prix à autant de concurrents dont les réponses seront justes et dont les noms seront tirés au sort. La solution de ce problème (nº 20) paraîtra en avril et les noms des gagnants en mai. Prière d'envoyer vos réponses avec le 15 avril à la :

REVUE DES AGENTS DE POLICE
1474, rue Ste-Catherine est, MONTREAL 24

HORIZONTALEMENT

1. – Ville d'Angleterre sur la Tamise. – Balle pour jouer à la paume. – Tenter quelque chose.
2. – Sans variétés (figuré). – Légumineuse. – Habitants.
3. – Interj. qui marque l'admiration. – Apprêt gommé. – Golfe de l'Océan Indien – Fleuve d'Italie.
4. – Article – Ville d'Arabie, capitale du Yémen. – Emirat de l'Arabie, au Sud du Hedjaz. – Autrement qu'il ne convient.
5. – Bec de lampe à manchon incandescent. – Grand, fort. – Gende d'oiseaux échassiers très estimés comme gibier.
6. – Ancienne capitale des ducs d'Auvergne. – Ville de Hongrie, sur l'Eger. – Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement.
7. – Gros nuage épais. – Fleuve d'Allemagne. – Qui ne se meut pas.
8. – Conjonction. – Ignorance d'une chose. – Temps précis où un événement a eu lieu. – Règle double.
9. – Promptement. – Qui a de gros os. – Ragoût quelconque. – Métal d'un gris bleuâtre.
10. – Note de la gamme. – Grosse pièce de bois pour appuyer un mur. – Chef lieu du département de la Sarthe. – A pris une expression de gaiété.
11. – Apprêt gommé qui rend les étoffes plus lustrées. – Roi d'Israël. – Pr. pers., 3e pers.
12. – Promet d'une manière irrévocable. – Répandu çà et là. – Partie interne.
13. – Mouvement réglé de la mer vers le rivage. – Imprévu. – Viscère double.
14. – Homme très avare. – Donne le lustre à une étoffe. – Moisson. – Préfixe signifiant : nouveau.
15. – Pronon indéfini. – Chez les Grecs et les Romains, astrologue, magicien. – Fracture d'une porte. – Petit ruisseau.
16. – Abréviation de mélodrame. – Solide. – Manière d'être.
17. – Perte de valeur que subit une marchandise. – Apparences. – Déesse de la médecine, du mariage.

VERTICALEMENT

1. – Du verbe râler. – Interj. pour engager à garder le silence sur un fait. – Sorte de lainage grossier.
2. – Chance. – Gaz stomacal. – Interjection.
3. – Pr. pers. – Partie interne. – Ce qu'une chose coûte. – Adj. poss.
4. – Jamais. – Action de pratiquer l'opération du rouissage. – Liquides transparents. – Vaste amas d'eau salée.
5. – Du verbe nier. – Petite main, dans le langage des enfants. – Partie la plus basse dans l'intérieur d'un vaisseau.
6. – Grosse pièce de bois. – Epreuve. – Un des principaux personnages de l'Othello de Shakespeare.
7. – Que nous apportons en naissant. – Se suivent dans : usine. – Manche d'un pinceau.
8. – Règle double. – Foyer de la cheminée. – Cor poussé au sommet de la tête du cerf. – Etui de métal.
9. – Point de départ de chaque chronologie particulière. – Petite aigrette lumineuse. – Faible, sans éclat (renversé). – Liquide organique.
10. – Usagés. – Nom scientifique du genre canard. – Air, mélodie. – Lettre de l'alphabet grec.
11. – Qui a de gros os. – Préjudice. – Personne qui a fait preuve de snobisme.
12. – Propice, favorable. – Funeste. – Rivière de France.
13. – Deuxième calife, de 634 à 644. – Nom espagnol des bohémiens (pluriel). – Gamin de Paris.
14. – Monnaie japonaise. – Querelle accompagnée d'injures et de coups. – Suinter. – Tamis de crin.
15. – En les. – Qui n'a point d'éclat. – Quelque chose. – Symbole chimique du titane.
16. – Partie plate d'un aviron. – Trois fois. – Dire qu'une chose n'existe pas.
17. – Liste, catalogue. – Se dit d'un jour de repos considéré comme une fête religieuse ou civile. – Ancien lit d'un cours d'eau où il reste encore de l'eau.

SOLUTION DU PROBLÈME :

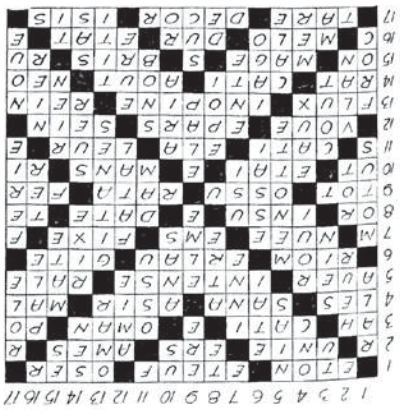

MUSÉE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

Saviez-vous que…

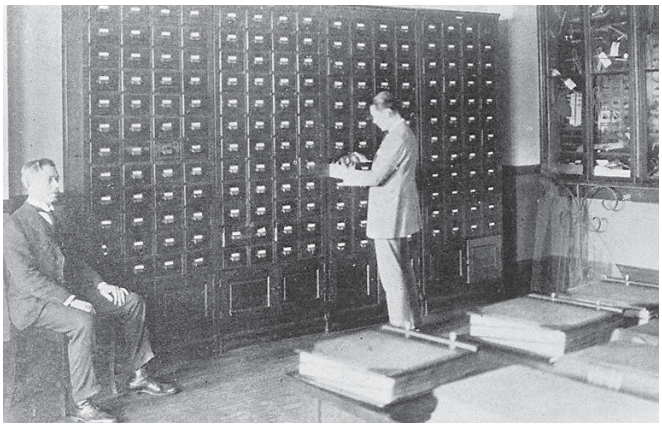

C'est en 1910 que le SPM créait le nouveau « Bureau des empreintes digitales » alors que ce type de preuve était maintenant reconnu et accepté par les tribunaux.

Auparavant, la Section d'anthropométrie utilisait la méthode de « Bertillon » qui consistait à répertorier les traits caractéristiques d'un suspect ou prévenu. Votre Musée possède l'un des trois coffres de bertillonnage au Canada. Il fut utilisé par notre Service de 1893 à 1910.

C'est aussi en 1910, selon les dispositions de la Loi 9 du Québec, que la Cité de Montréal sera divisée en 31 quartiers et son nouveau conseil de ville sera composé du maire et de 31 échevins, tous élus pour un terme de deux ans.

On crée alors le « Bureau des commissaires », une sorte de comité exécutif, dont les membres sont : le maire à titre de président et quatre commissaires (des élus) pour une période de quatre années. On abolit alors la « Commission de police » et le SPM relève alors de cette nouvelle structure. Par contre, son chef est toujours en poste à la bonne grâce de celle-ci, qui peut le remercier de ses services en tout temps.

En 1917, le surintendant Campeau demande l'exemption militaire pour un sergent, trois chauffeurs (de patrouille) et 84 constables en évoquant que déjà le corps de police est un « Service militaire » en soi, car il est chargé, depuis les hostilités, de divers services découlant de la guerre, tels la garde d'édifices publics, le maintien de l'ordre aux assemblées par les anticonscriptionnistes, l'arrestation des soldats déserteurs, la recherche de personnes appartenant à des nations ennemies, etc. Il semble que certains membres du SPM auraient été exemptés…

En 1918, alors que l'on abolit la Section moralité et que l'on diminue l'effectif de la Police montée (Cavalerie), on augmente les effectifs des préposés à la circulation qui passe de 50 à 137 policiers. Ce n'est toutefois qu'en 1920 qu'un Bureau de la circulation sera officiellement créé alors que 113 policiers seront détachés des postes pour être regroupés au poste 5. On aurait pris cette décision afin de dégager les artères achalandées de la ville qui compte maintenant 13 500 véhicules.

Entre 1918 et 1928, la principale difficulté touchant le recrutement et l'embauche de policier est due à la règle exigeant que la taille minimum requise soit 5 pieds 9 pouces. En 1928, cette règle sera amendée afin que la taille minimum soit de 5 pieds 8 pouces. Par contre, pour accéder à la fonction d'agent de circulation, la taille du candidat doit dépasser 6 pieds.

De 1918 à 1921, la Ville de Montréal est mise en tutelle par le gouvernement provincial. Ce n'est qu'à la suite des élections municipales du 18 octobre 1921 que les autorités politiques locales redeviennent responsables de la gouvernance de la Ville. La structure administrative est encore une fois modifiée suite au référendum tenu en fin mai de cette même année qui permettra à la Ville d'être administrée par un « comité exécutif ». Encore une fois, cela ne changera rien pour le chef de police. Il devra obéir aux ordres de l'exécutif qui peut lui signifier son congé le jour où il cessera de plaire à l'administration en place.

Le 16 juillet 1918, sur recommandation des experts américains (Rapport Sands), quatre femmes seront nommées à la fonction de constable. L'expérience ne durera que quelques mois. L'une d'elles donnera sa démission le 12 novembre de la même année, alors que les autres seront congédiées le 10 janvier 1919 par le chef Bélanger, car selon lui leur emploi était injustifié…

Sources et références :

Jean Turmel : 1909-1971, p. 10 à 118

Marcel Sarrazin, *Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police,* p. 66-71-72

Sylvain Bissonnette, historien du SPVM ainsi que du Musée de la police de Montréal, notes de maîtrise universitaire.

Clin d'œil au Service de police de Montréal – 1950

Le personnel policier total était de 1 819 personnes, tous les grades confondus, dont 1 321 constables ainsi que 18 femmes policières et 2 sergentes.

Il comptait aussi 134 employés « non policiers » comme on le disait jadis, affectées à diverses tâches telles que statisticien, garde-malade, photographe, opérateur téléphoniste, palefrenier, médecin, garde du corps du maire…

Quelques statistiques criminelles :

Meurtre/homicide involontaire ..... 11+5 : 16
Tentative de suicide ..... 72 (cet article fut au Code criminel)
Introduction-effraction
et utilisation de fausses clefs ..... 2 700 (incluant 118 coffres-forts)
Viol 14
Vol qualifié ..... 407 (dont 118 à main armée)
Vol de véhicules moteurs ..... 1 941 (retrouvés; 1715)
Vol dans véhicule 989
Résistance à son arrestation 1
*Loi du Dimanche ..... 1 150 accusations portées

Le parc autos comptait 252 autos et 65 motos.

Cette année-là, les 31 « radios-patrouilles » ont répondu à 162 820 appels, tous les appels confondus, et ont procédé à 7 620 arrestations. Même si le Service des ambulances du SPM n'a pas encore vu le jour, les patrouilleurs ont procédé à 8 278 transports de personnes vers les centres hospitaliers en rapport avec des personnes malades, blessées ou indigentes.

La circulation

Des 240 000 infractions à la circulation constatées par le personnel de la Division de la circulation, ses policiers ont procédé par voie d'arrestation, de sommation et/ou d'assignation à plus de 197 000 occasions.

En découle que près de 115 000 personnes ont dû répondre de leurs gestes à la « Cour de la circulation ». Cette cour percevait des frais de 2 $ du billet d'assignation.

Cette année-là, on a répertorié 19 518 accidents de circulation causant 104 décès et 6 379 blessés.

Sources et références :
Données et statistiques provenant du *Rapport annuel du SPM de 1950*, présenté à la Ville de Montréal.

***Revue des Agents de police*, mars 1975 (ancêtre de la revue *La Flûte*)**

Le 1er janvier 1968, le constable 1re classe gagnait 8 750 $ par année et la policière 1re classe gagnait 8 550 $.

Alors que le 1er janvier 1974, le salaire du policier 1re classe était de 13 535 $ et celui de la policière 1re classe, 13 335 $. Ces salaires augmentaient de 600 $ le 1er juillet 1974 à cause d'une inflation galopante. **En 1884, le salaire était de 1 400 $ par année.*

C'est en octobre 1935 que vit le jour de l'Association des policiers vétérans (ancêtre de l'APPR) grâce à l'initiative de trois policiers pensionnés : MM. C. Larivière, J.A. Lefebvre et O. Leclerc. L'objectif était de promouvoir et de sauvegarder les intérêts des policiers pensionnés de la Ville de Montréal et les regrouper dans un même sentiment de fraternité tout en leur procurant des occasions fréquentes de se rencontrer et de discuter des moyens pour améliorer leur situation.

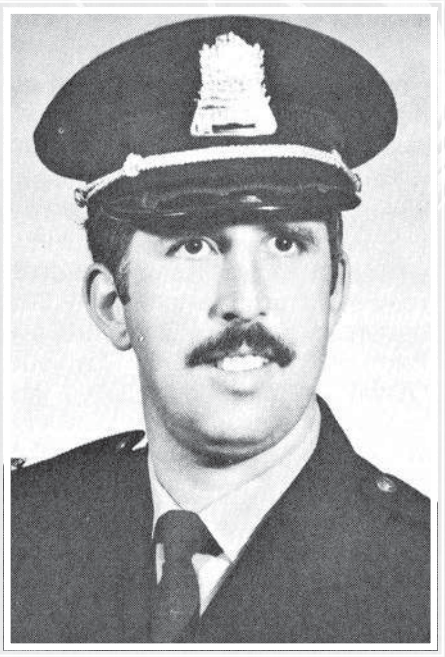

André Sasseville

En 1975, dans le cadre du 25e anniversaire de la Fraternité des policiers de Montréal, André Sasseville, alors directeur de la Fraternité (et maintenant nouveau président de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal – l'APPR) rédigeait un article intéressant sur la « Fonction obscure et hautement méritoire de moniteur » au sein de la Fraternité, depuis sa fondation par M. Jean-Paul Lapointe.

La raison de la création de cette fonction était d'établir sur une base solide un moyen de communication efficace entre la tête et le corps de la Fraternité.

Sources et références :
Revue des Agents de police, Numéro spécial de mars 1975.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Reconnaissez-vous ces policiers? À noter, la modestie des costumes de l'époque, l'air martial des gymnastes et la noblesse des instructeurs. Que dire de la coupe de cheveux réglementaire? Empiètement audacieux sur les rase-bols de la Première guerre?

En 1923, le conseil municipal de Montréal autorisait l'ajout de 200 nouveaux policiers, portant ainsi leur nombre à 1 072.

Cette même année, la saga du Bureau de la moralité reprenait son périple alors que le chef Bélanger le rétablit.

C'est le 1er avril 1924 qu'un groupe de sept bandits (dont Louis Morel, un ancien sergent-détective de Montréal) commettait un vol à main armée spectaculaire en attaquant un véhicule transportant plus de 140 000 $ pour la Banque d'Hochelaga. Au cours du vol qui s'est déroulé dans le tunnel Ontario dans l'est de Montréal, l'un des trois agents de sécurité sera abattu ainsi que l'un des bandits. Quatre des six truands seront pendus, dont l'ex-policier.

En octobre 1924 débute, sous la présidence du juge Louis Coderre, la deuxième « enquête royale » sur l'administration municipale de Montréal et mettant principalement en cause le Département de police.

Le rapport final du juge fut bien accueilli par le public, mais ne releva aucun changement sur la situation du jeu illégal, de la prostitution ainsi que sur l'inefficacité de la police en cette matière. En définitive, rien n'avait changé depuis la première enquête royale, en 1909.

Le rapport recommande également la mise à la retraite du chef Bélanger en raison de son inefficacité et de son incompétence. Il recommande aussi l'instauration d'une procédure sur la sélection et l'embauche d'un chef de police, faite à l'abri de toute ingérence politique et indépendante du comité exécutif et qu'on lui confie les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions tout en n'entravant pas ses actions.

C'est en 1926, alors que la population de Montréal atteint 800 000 habitants et que le nombre de véhicules moteurs s'accroît graduellement, engendrant ainsi de graves problèmes de circulation (79 personnes décédées dans des accidents ainsi que 1 341 personnes blessées), que le SPM fait accepter par le conseil de ville plusieurs recommandations, dont la durée limitée du stationnement à des endroits ciblés, la mise en vigueur de la circulation à sens unique et l'installation de panneaux de signalisation.

C'est en 1927 que la Ville de Montréal obtient du gouvernement provincial la permission d'amender sa charte afin de donner le pouvoir au surintendant du Département de police d'apposer des cadenas sur les maisons de jeu et les maisons de prostitution.

La preuve requise exigeait que l'établissement fautif ait commis au moins deux infractions dans l'espace d'une année au même endroit (numéro d'immeuble).

Le crime organisé trouve une mesure fort simple afin de déjouer ce règlement municipal; les tenanciers, sachant qu'une ordonnance allait être exécutée contre l'établissement, déplaçaient leur numéro d'immeuble sur un placard ou autre ou inventait des numéros fictifs.

En 1928, le SPM achète six vestes pare-balles pour l'usage des détectives au coût de 865,20 $.

Sources et références :
Jean Turmel : 1909-1971, p. 73, 94, 96, 97, 113 et 118.
Marcel Sarrazin, *Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police,* p. 74.
Pierre De Champlain, *Histoire du crime organisé à Montréal de 1900 à 1980*, Éd. 2014, p. 17 et 28
Journal *L'Action catholique*, 2 avril 1924.
Sylvain Bissonnette, notes de maîtrise universitaire.

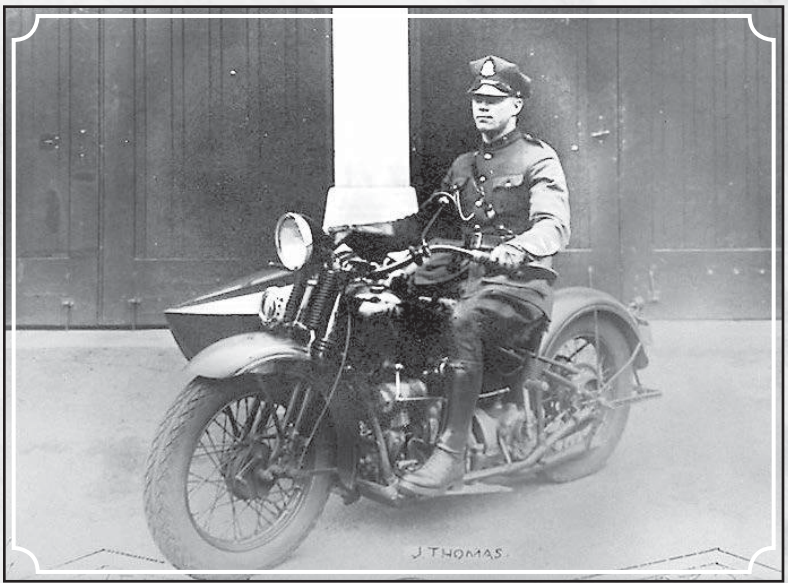

Clin d'œil sur le Service de police de Montréal de 1946, sous la direction de Me Fernand Dufresne.

TABLEAU DES EFFECTIFS

POLICE		CIVIL	
Directeur	1	Conseiller juridique et adjoint	3
Assistant-directeur	2	Chef de bureau	2
Assistant-inspecteur	8	Médecin	2
Inspecteur quartier-maître	1	Garde en chef et garde-malade	6
Capitaine-détective	9	Matrone	4
Lieutenant-détective	5	Commis	48
Sergent-détective	181	Photographe	1
Capitaine	18	Opérateur (boîte de rue)	28
Lieutenant	63	Électricien, peintre	1
Sergent	129	Mécanicien, pompiste	21
Constable (agent)	1 026		
Autres	7	Autres	11
TOTAL	**1 450**		**127**

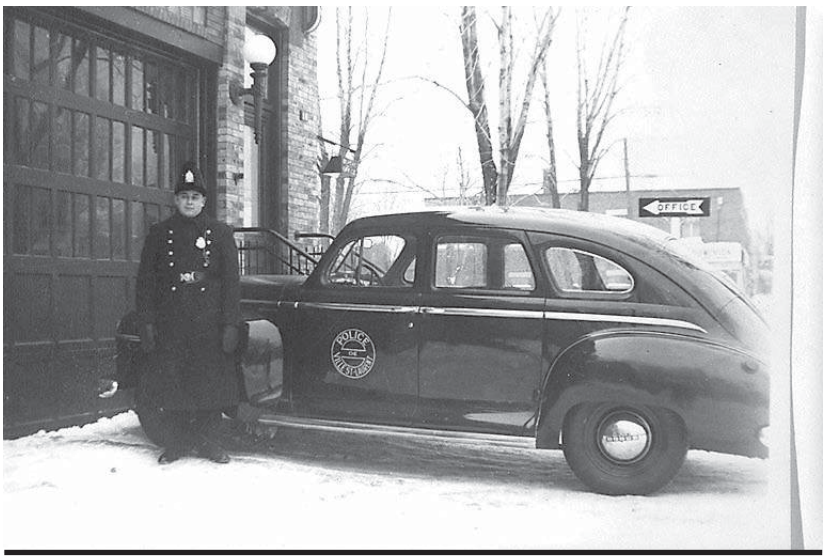

18 véhicules de patrouille circulaient dans les rues de Montréal 24 heures par jour, 365 jours par année ainsi qu'un véhicule qui patrouillait le quartier des affaires de 17 h à 1 h.

Le quartier des affaires était délimité au nord par la rue Sherbrooke, au sud par la rue Craig (maintenant Notre-Dame), à l'est par la rue Papineau et à l'ouest par la rue Union.

Pour répondre aux besoins opérationnels des officiers et constables factionnaires, on avait 315 boîtes de rue affichées sur 14 panneaux enregistreurs, surveillés par 18 opérateurs.

*Ces hommes ont effectué 621 249 rapports au Département des signaux.

En 1946, le personnel policier a procédé à 23 717 arrestations de tout acabit. Voici un comparatif par sexe et âge :

	1944	**1945**	**1946**
Homme (+ de 21 ans)	28 655	26 886	19 504
Femme (+ de 21 ans)	2 569	3 115	2 512
Garçon (- de 21 ans)	2 953	2 628	1 428
Fille (- de 21 ans)	177	300	273
Totaux	**34 354**	**32 929**	**23 717**

Compilation générale des crimes et délits :

Homicide	20
Viol	5
Assaut grave	102
Vol qualifié	162
Vol de véhicules automobiles	330
Introduction (toutes)	545
Vol de +	1 143
Autres	21 410

Sources et références :
Données du *Rapport annuel 1946* du Service de police de Montréal à la Cité de Montréal.

Les trophées au "touch football". De gauche à droite: J.-M. Demers, directeur de la Fraternité; le lt Claude Therrien, gérant du "Super 4"; Daniel Heffernan, directeur des Loisirs; Bob Bouchard, représentant poste 1; J. Coleman, représentant poste 30; le président Guy Marcil. Agenouillés: Pat Brown, poste 1; et G. Grisé, poste 1. (Photo Studio Bernard Rivet).

Dans la *Revue des Agents de police de la Fraternité des policiers de Montréal* de juin 1974, à la page 29, on pouvait lire un article écrit par le directeur des Loisirs, M. Daniel Heffernan, sur la participation active de 950 policiers à diverses activités physiques du temps, notamment :

Hockey	8 équipes	200 membres
Balle donnée	11 équipes	275 membres
Balle rapide	1 équipe	25 membres
Football touché	6 équipes	150 membres
Course à relais		60 membres
Golf		240 participants

Dans la même revue, mais en août 1974, on pouvait lire à la page 27 qu'étant donné le succès des deux premiers cours de « Préparation à la retraite », l'ABRPM annonce sa troisième session.

Et c'est dans la nouvelle revue de la Fraternité datée de septembre/octobre 1974 que l'on dévoilait le nouveau logo et la nouvelle appellation de la Fraternité, soit : Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (FPCUM).

Nous remercions nos partenaires financiers, sans qui plusieurs projets n'auraient pas vu le jour

- L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal
- La Caisse Desjardins des policiers et policières
- La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- Le Service de police de la Ville de Montréal.

Ainsi que ses autres souscripteurs :

- L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- L'Association professionnelle des Officiers de direction

Saviez-vous que...

Olivier Campeau

C'est en mars 1875, à l'âge de 17 ans, qu'Olivier Campeau s'enrôle dans la force constabulaire (comme on le disait jadis) de la Cité de Montréal. Il sera promu lieutenant en 1886 (chargé de relève). Il passe ensuite à la Sûreté (enquêtes criminelles) en juin 1888 et sera promu sergent-détective en décembre 1896, alors que le nouveau chef de la Sûreté, Solas H. Carpentier, le choisit comme son assistant immédiat.

En mars 1902, il retourne à la Gendarmerie au poste d'assistant-surintendant. Il est finalement promu surintendant en remplacement de David Legault en décembre 1904. Il quittera le Département (comme on le disait jadis) en 1918, après presque 43 années de services.

En 1912, l'État-major du SPM, qui compte alors près de 600 policiers, est formé comme suit :

Surintendant (chef), Olivier Campeau

Assistant-surintendant, J.E. Hébert

Quatre inspecteurs aux opérations, soit : inspecteur à la moralité, deux autres inspecteurs affectés à la supervision des divisions « Est » et « Ouest » et le dernier responsable du système de patrouille.

En soutien, trois officiers additionnels se partagent les tâches dites « administratives », à savoir : le quartier-maître (uniformes et équipements), le secrétaire du Département de la police, ainsi qu'un dernier officier, l'instructeur militaire J.T. Landriault, responsable des nouvelles recrues.

Le bureau de la Sûreté est toujours sous la responsabilité du chef détective Solas H. Carpentier. L'année suivante, à la suite de son départ, le surintendant Campeau en profite pour modifier son organigramme et le nouveau chef de la Sûreté devient un assistant-surintendant.

Suite à la déclaration de la guerre, le 1er août 1914, l'enrôlement des employés des divers services de la Ville s'amorce lentement. Au 29 août 1914, seulement 38 employés, dont 8 constables, s'étaient enrôlés comme volontaires. Ces derniers bénéficieront du plein salaire toute la durée de leur engagement. Pour ce qui est des autres employés qui s'enrôleront par la suite, on en dénombre 176, dont 24 constables au 31 décembre 1914.

En 1915, la tâche des préposés à la circulation sera facilitée par l'installation des premières enseignes routières.

Le Département de police, ayant été chargé de la surveillance des excès de vitesse, affecte de deux à quatre constables au contrôle de la vitesse des automobiles, et ce, à l'aide d'un chronomètre!

En 1917, le nouveau Règlement 625, établissant l'échelle des pensions à la Ville de Montréal, change la donne et établit qu'un employé ayant atteint 35 années de service ou plus et qui décide de quitter, aura droit à une pension égale à la moitié du salaire final en calculant la pension sur les dix dernières années, et ce, contrairement au Règlement de 1913.

Pour les policiers, cela n'inclut pas la rente de l'ABRPM.

C'est en 1918 qu'aura lieu la première grève policière canadienne alors que 40 policiers de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, débrayent en vue de faire reconnaître leur affiliation à la Fédération américaine du travail.

Durant 1918 et 1919, alors que le Canada et les États-Unis se trouvent dans une période d'économie de guerre, les grandes centrales syndicales nord-américaines s'efforcent de recruter de nouveaux membres au sein des groupes d'employés municipaux. C'est en 1918 que les policiers de Montréal forment leur première union ouvrière sous le nom d'Union ouvrière fédérale des policiers, local 62 (U.O.F.P.).

C'est en avril 1921 que le colonel F.M. Gaudet, un ancien militaire nommé en 1920 comme directeur du Service de sécurité publique, décide d'apporter certains changements au bureau des détectives en les divisant en groupe de 10 à 12 hommes et en formant des équipes spécialisées pour : les meurtres, les vols à main armée (vols qualifiés) et les autres délits d'importance (crimes majeurs).

De plus, la coordination du travail d'enquête effectué dans les districts par les constables spéciaux est confiée à la Sûreté.

Sources et références :
Jean Turmel : 1909 -1971
Marcel Sarrazin, *Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police*
ABR Le comité Raynault approuve l'ABRPM
Sylvain Bissonnette, notes de maîtrise universitaire.

Clin d'œil au Service de police de Montréal en 1948

Le SPM était sous la direction de M. Albert Langlois et comptait 1 687 policiers et policières, tout grade confondu, dont 1 215 constables (incluant 20 femmes polices comme on les appelait jadis) ainsi que 100 employés civils dont deux médecins, cinq « garde-malades » comme on le disait alors, cinq matrones ainsi qu'une cinquantaine de commis.

Il y avait quatre divisions, Nord, Sud, Est et Ouest, où travaillaient 724 constables, 63 sergents, 73 lieutenants, 17 capitaines, 4 inspecteurs ainsi que 4 assistants-inspecteurs.

En moyenne, ces divisions étaient patrouillées par 27 radios-patrouilles (autos-patrouilles) opérées par 237 constables et 10 sergents.

Cette année-là, ils ont répondu à 143 510 appels ainsi que 7 439 interventions « en patrouillant », et ont procédé à 8 876 arrestations.

Le Bureau de la circulation comptait 266 constables, 22 sergents, 14 lieutenants, trois capitaines, un inspecteur ainsi qu'un assistant-inspecteur pour un total de 307 policiers.

À la Sûreté (enquêtes criminelles), il y avait 203 sergents-détectives, 12 lieutenants-détectives, 9 capitaines-détectives, 3 assistants-inspecteurs, un inspecteur-détective et un assistant-directeur. Il y avait aussi 16 constables pour un effectif total de 245.

Le parc automobile du SPM comptait 244 autos ainsi que 46 motos.

Statistiques criminelles pour 1948

	Auteur (Commis par)			
	Homme	Garçon	Femme	Fillette
Homicide	6			
Homicide involontaire	10	1	1	
Vol à main armée (vol qualifié)	80	1	4	
Introduction par effraction	448	100	6	1

Il est intéressant de noter qu'en 1948 les postes de police ont accordé 11 528 demandes de protection (hébergement/nuitée) formulées par des « sans-abris », une augmentation de plus de 3 000 par rapport aux cinq dernières années!

Le 30 août 1965, le SPM émettait la procédure spécifique 65-S-29 afin d'informer le personnel de la création de la « Section vols à la tire » afin de mieux connaître l'étendue du phénomène des « tire-laines » (pickpockets). Cette nouvelle section était alors dirigée par le sergent-détective Richard Salberg.

Tous les rapports de plaintes rédigés sur formulaire F-47 devaient être transmis à cette nouvelle section pour analyse/M.O. et enquête.

Le 30 mars 1966, le SPM émettait la procédure spéciale 66-S-7 « Liste des publications censurées », un périodique provenant du Bureau de censure. Cette liste cumulative des publications interdites servait aux policiers et policières affectés à la vérification des commerces vendant des journaux et revues ainsi qu'à la Section moralité.

Le 3 mars 1967, le SPM émettait la procédure spéciale 67-S-7 annonçant des modifications aux formulaires F-47 Plainte générale (formulaire vert) et au formulaire F-404 Rapport d'incident (formulaire blanc), ce dernier servant à faire part de tout incident ou événement d'intérêt policier autre qu'une plainte, accident de circulation ou événement pour lequel une formule spécifique était prévue.

À noter que c'est le district concerné par la plainte ou l'incident qui émettait le numéro séquentiel de l'événement.

Exemple de plainte criminelle, # séquentiel : P 67-10-032 (Plainte, suivie de l'année, donc 1967, et le # séquentiel provenant du registre de plaintes).

Exemple d'incident : I 67-18-014 (Incident, suivi de l'année et # séquentiel provenant du registre d'incidents).

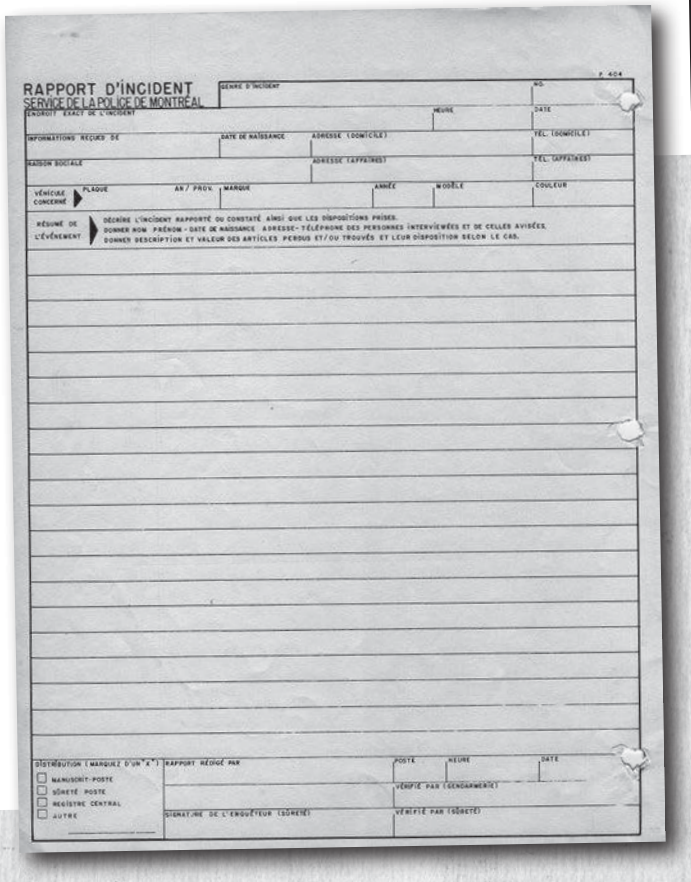
RAPPORT D'INCIDENT
SERVICE DE LA POLICE DE MONTRÉAL
GENRE D'INCIDENT
NO.
HEURE
DATE
ENDROIT EXACT DE L'INCIDENT
INFORMATIONS REÇUES DE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE (DOMICILE)
TÉL. (DOMICILE)
RAISON SOCIALE
ADRESSE (APPARTENEZ)
TÉL. (APPARTENEZ)
VÉHICULE CONCERNÉ
PLAQUE
AN / PROV.
MARQUE
ANNÉE
MODÈLE
COULEUR
RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT
DÉCRIRE L'INCIDENT RAPPORTÉ OU CONSTATÉ AINSI QUE LES DISPOSITIONS PRISES.
DONNER NOM - PRÉNOM - DATE DE NAISSANCE - ADRESSE - TÉLÉPHONE DES PERSONNES INTERVIEWÉES ET DE CELLES AVISÉES.
DONNER DESCRIPTION ET VALEUR DES ARTICLES PERDUS ET/OU TROUVÉS ET LEUR DISPOSITION SELON LE CAS.
DISTRIBUTION (MARQUEZ D'UN "X")
MANUSCRIT-POSTE
SÛRETÉ POSTE
REGISTRE CENTRAL
AUTRE
RAPPORT RÉDIGÉ PAR
POSTE
HEURE
DATE
VÉRIFIÉ PAR (GENDARMERIE)
SIGNATURE DE L'ENQUÊTEUR (SÛRETÉ)
VÉRIFIÉ PAR (SÛRETÉ)

*Sources et références :
Cahier des procédures spécifiques SPM 1965-1967.

En avril 1973, 1 900 policiers étaient inscrits aux « cours de sciences policières ».

Ce programme comprenait 750 heures de cours spécialisés touchant différents sujets : culture générale, criminologie, les techniques policières, le droit pénal, l'administration et les sciences sociales.

*Le cours était dispensé gratuitement aux policiers.

Aussi en avril 1973, apparaissait un article dans la *Revue des Agents de police de la Fraternité des policiers de Montréa*l concernant la graduation de 129 policiers du 2e contingent du SPCUM à la suite de la réussite d'un programme de formation des recrues réparti de la façon suivante :

- 12 semaines d'enseignement théorique;
- 24 semaines de stage pratique dans divers fonctions et postes du SPCUM;
- 7 semaines de formation théorique spécialisée.

*L'École de formation était alors située au 3030, rue Viau à Montréal. (À la fin de 1974, cet édifice est devenu partie intégrante du Centre Pierre-Charbonneau pour être utilisé pour les Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976.)

C'est l'agent René Lagacé, matricule 1657, qui a reçu une plaque de la part du président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Marcil, pour la grande motivation qu'il a su appliquer au sein de son contingent.

*Sources et références :
Revue des Agents de police de la Fraternité des policiers de Montréal – Avril 1973.

Le président Guy Marcil remet à l'agent 1657 R. Lagacé une plaque sculptée, décernée annuellement au policier qui, par sa motivation, a su le mieux appliquer au sein de son contingent les principes de la "dynamique des groupes". (Studio Bernard Rivet)

Information sur le Musée de la police

Le musée est situé au quartier général du SPVM, 1441, rue Saint-Urbain à Montréal et est accessible sur demande les mardis et jeudis entre 9 h et 14 h.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**. Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous joindre par courriel à l'adresse : **musee.police@spvm.qc.ca**.

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme dont vous voulez vous départir.

CONCEPTION ET TEXTE

Jean-Marc De Nobile, responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

Gilles Landriault, directeur de l'imagerie

Louise Côté, conservatrice

Robert Côté, conseiller

| Depuis 1949 |

Coopérative de consommation
des policiers et policières de Montréal

www.clubcoopmontreal.com

514 527-8251

Mario Lanoie
Vice-président à la Recherche et aux communications

Un sondage qui détonne

Un sondage téléphonique a été réalisé par la firme Léger du 8 au 14 septembre 2015 auprès des membres actifs de la Fraternité. Les policiers et policières ont été contactés de façon aléatoire pour atteindre l'objectif de 500 répondants. Les résultats ont été pondérés selon l'ancienneté des répondants afin de rendre l'échantillon représentatif. Un tel échantillon probabiliste de 500 répondants a une marge d'erreur de ± 4,4 %, et ce, dans 19 cas sur 20. Voilà pour la technique.

Sur le fond, nous vous laissons juger de l'aspect inquiétant de plusieurs réponses. Précisons que le coup de sonde a été donné avant le pacte fiscal devant supposément permettre d'imposer, en bout de ligne, les conditions de travail… Parions que s'il avait été fait après, certaines réponses auraient été impactées.

Croyez-vous que le travail des policiers est plus complexe à Montréal qu'ailleurs au Québec?
Base : tous les répondants (n = 500)

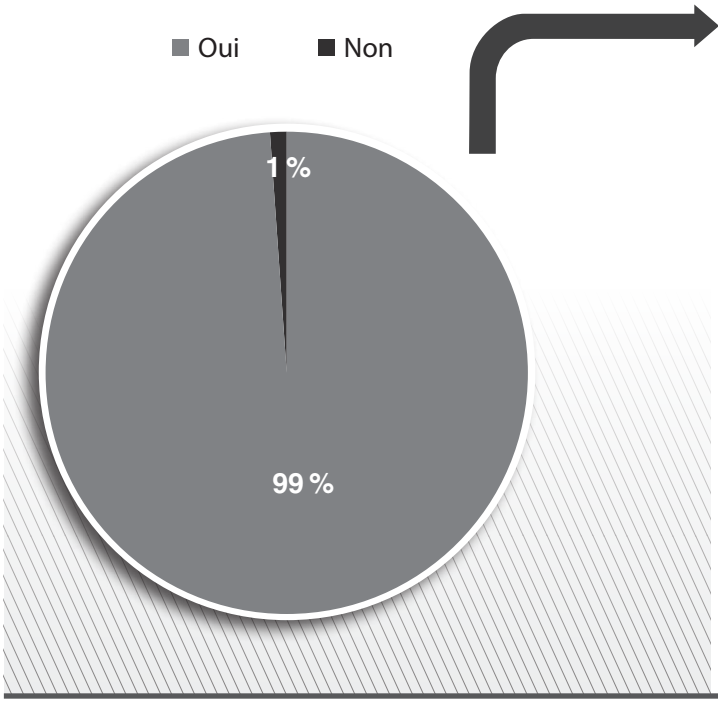

Selon vous, votre travail de policier à Montréal est similaire à celui des policiers…
Base : tous les répondants (n = 500)

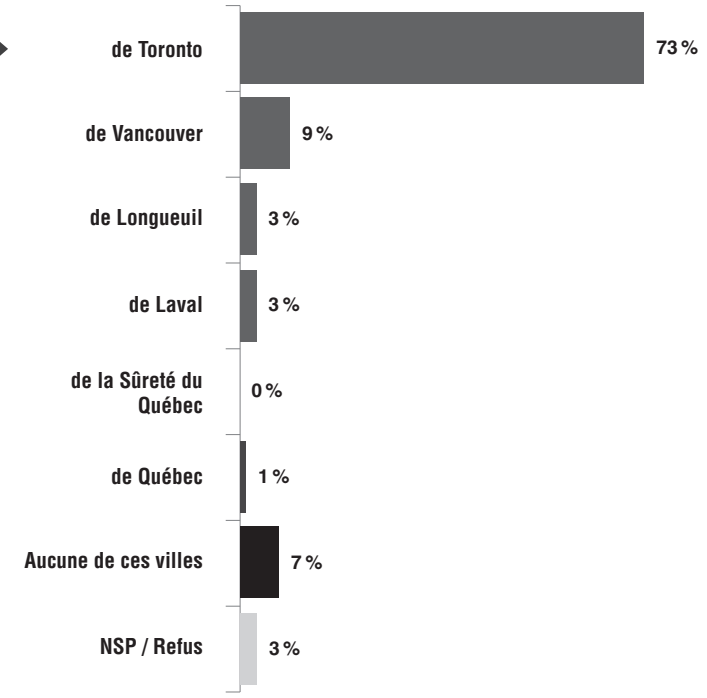

Quand vous comparez le travail que vous avez actuellement à faire comme policier avec celui que vous aviez à faire en début de carrière, diriez-vous que ce travail est plus complexe, plus facile ou comparable?
Base : tous les répondants (n = 500)

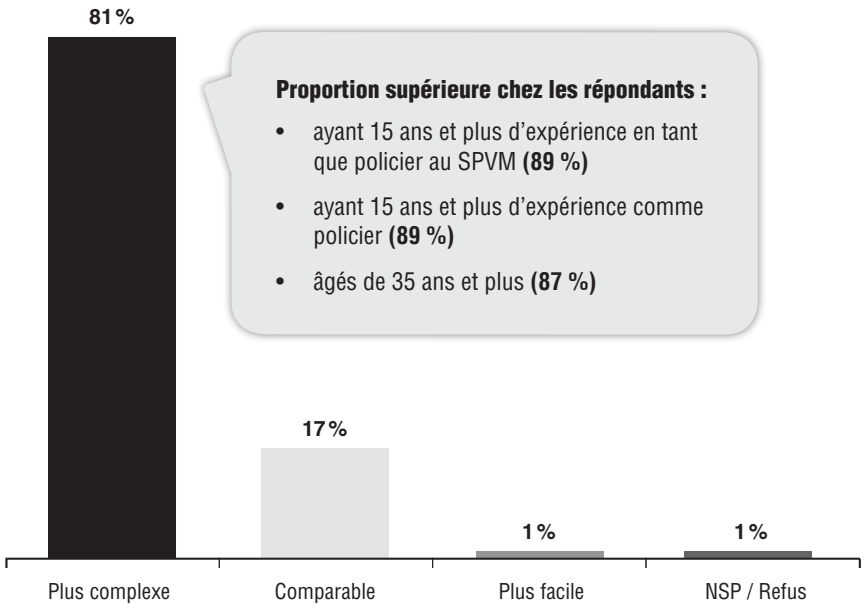

Proportion supérieure chez les répondants :

- ayant 15 ans et plus d'expérience en tant que policier au SPVM **(89 %)**
- ayant 15 ans et plus d'expérience comme policier **(89 %)**
- âgés de 35 ans et plus **(87 %)**

Depuis l'adoption du projet de loi 3 (devenu la loi 15) portant sur les régimes de retraite, avez-vous songé à <u>prendre une retraite plus rapidement</u>?
Base : tous les répondants (n = 500)

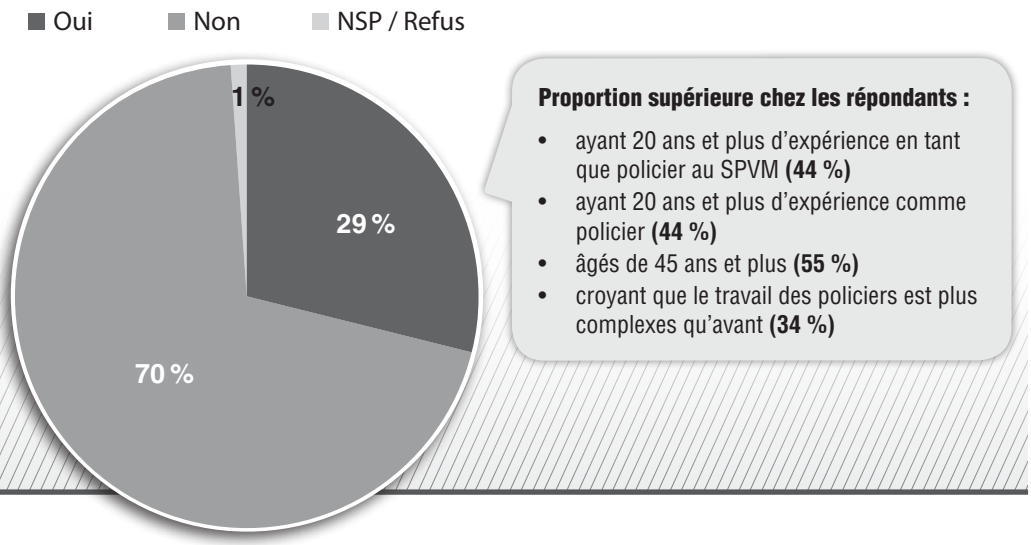

Proportion supérieure chez les répondants :

- ayant 20 ans et plus d'expérience en tant que policier au SPVM **(44 %)**
- ayant 20 ans et plus d'expérience comme policier **(44 %)**
- âgés de 45 ans et plus **(55 %)**
- croyant que le travail des policiers est plus complexes qu'avant **(34 %)**

Depuis l'adoption du projet de loi 3 (devenu la loi 15) portant sur les régimes de retraite, avez-vous songé à <u>poursuivre ailleurs votre carrière</u>?
Base : tous les répondants (n = 500)

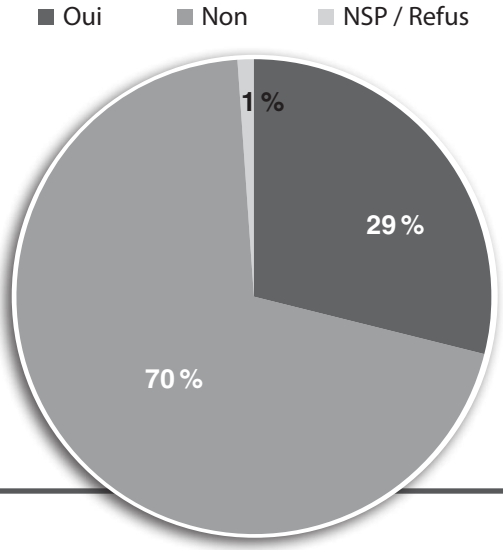

Est-ce que vous encourageriez un finissant de l'École nationale de police à postuler au SPVM?
Base : tous les répondants (n = 500)

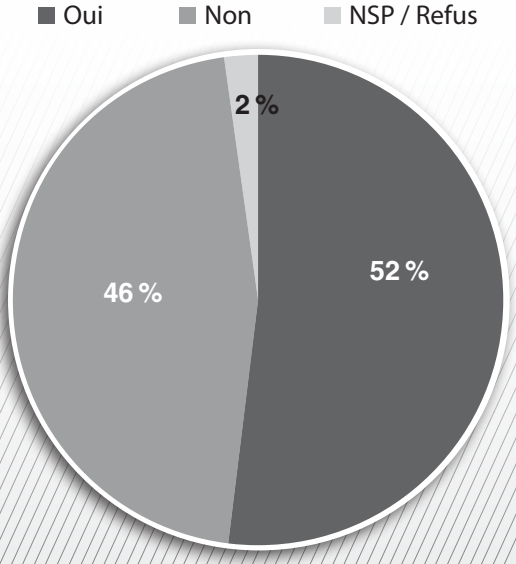

Considérez-vous que le SPVM dispose des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique?
Base : tous les répondants (n = 500)

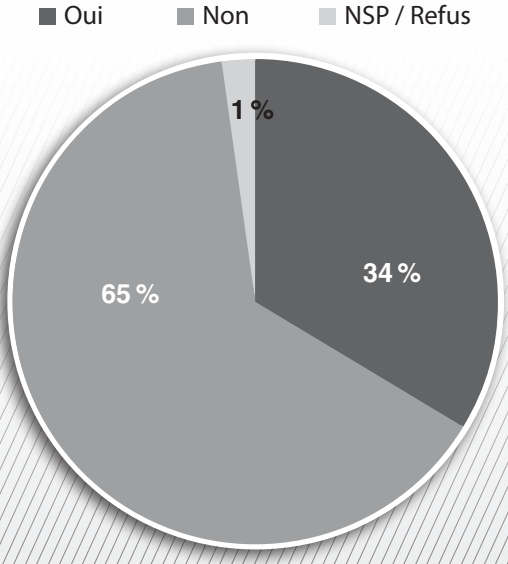

Votre

SYMPHONIE VOCALE

• • • est active • • •

PLUS QUE JAMAIS

En mai dernier, en mémoire d'une personne décédée qui était parente avec un de nos choristes, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal a offert un spectacle à Repentigny dans le but d'amasser des fonds pour La Maison Adhémar-Dion. Nous avons donné un spectacle de très haute qualité, apprécié par plus de 300 spectateurs sur place. Notre performance a permis de recueillir une somme de plus de 6 000 $ qui est allée directement à La Maison de soins palliatifs Adhémar-Dion de Terrebonne. Les gens sur place ont tellement aimé qu'ils en ont redemandé auprès de l'organisateur, avec comme résultat, que nous nous sommes produits de nouveau, le dimanche 20 décembre 2015 à 14 h à l'église Notre-Dame-des-Champs de Repentigny sur le boulevard Iberville.

De plus, toujours en mai 2015, votre Symphonie vocale a imprégné le Complexe Desjardins de ses chansons en interprétant quelques pièces de son répertoire au rase-o-thon Policiers contre le cancer 2015.

De gauche à droite : Normand Prévost (Caisse), Pierre Carrier, Claudine Paradis, Lise Dumais, Serge Fyfe, Josette Gagné (organisatrice), Gilles Greffe, Gilles Cournoyer, Christiane Malenfant.

N'apparaissent pas sur la photo : Hélène Ferland et Michel Pilon (accompagnateurs).

Défi vélo Haïti 2015

La Symphonie vocale, ce n'est pas seulement des chansons, c'est également une implication sociale. C'est pourquoi, pour une deuxième année consécutive, nous avons organisé un Défi vélo qui avait pour but d'amasser des fonds pour la construction d'un deuxième étage et d'un réservoir d'eau pour l'orphelinat Emmanuel en Haïti. Ce défi nous a fait parcourir 260 kilomètres. Le départ était à Vankleek Hill, en passant par Ottawa, Montebello, pour revenir au point initial!

Nous avons pu amasser la somme de 5 915 $ grâce à la générosité de nos partenaires, soit la Caisse Desjardins des policiers et policières, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, l'Association des policiers et policières retraités de Montréal, nos collègues de la Symphonie vocale, nos parents et ami(e)s.

Une image vaut mille mots

Un grand MERCI à tous nos généreux donateurs et merci également aux cyclistes participants et aux accompagnateurs.

La Symphonie vocale va continuer de chanter pour vous et avec vous. Nous vous invitons également à venir nous rencontrer lors de notre concert biennal qui aura lieu les 29 et 30 avril 2016 et qui soulignera les 60 ans d'existence de votre Symphonie vocale. Les coordonnées du concert se retrouvent sur notre page Facebook.

Symphonie vocale de la FPPM

UNE ASSOCIATION DE RETRAITÉS TRÈS DYNAMIQUE

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social, culturel et sportif. Située au 480 de la rue Gilford à Montréal, l'Association comptait, le 16 novembre 2015, 3 597 retraité(e)s, 498 conjoints survivants et 3 053 policiers actifs à titre de membres honoraires.

Les membres et membres honoraires sont invités à participer aux différentes activités organisées par leur association. Les activités sont conçues pour plaire à tous les goûts. Voici une liste de quelques-unes de nos activités pour 2016.

- **Bal annuel**
- **Ligue de quilles**
- **Festin de homards (1 soirée)**
- **Soirée des fêtes**
- **Sorties culturelles**
- **Tournoi de golf**
- **Croisière**
- **Journée Champêtre**
- **Théâtre d'été**
- **Cabane à sucre**
- **Journée Casino**
- **Ligue de hockey**
- **Pêche sur glace**
- **Partie de cartes**
- **Activité méchoui**
- **Golf lundis et mercredis**
- **Messe du Souvenir**
- **Messe de Noël**

APPR

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
480, rue Gilford, bureau 120, Montréal QC H2J 1N3
514 527-7000
www.apprm.qc.ca
info@apprm.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES RETRAITÉS DE MONTRÉAL

2016

ANDRÉ SASSEVILLE
Président

MARCEL CREVIER
Vice-président

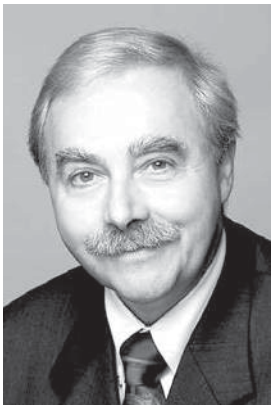

DENIS MONET
Secrétaire

PIERRE-PAUL LIRETTE
Trésorier

ROBERT BOULÉ
Adjoint au secrétaire

GILLES SAUVAGEAU
Adjoint au trésorier

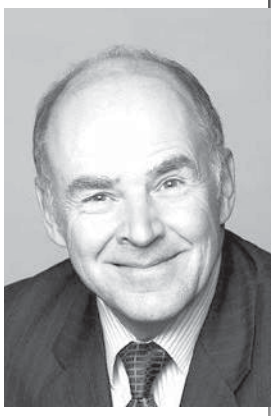

DENIS ST-PIERRE
Directeur aux relations extérieures

JACQUES CLAVET
Directeur de soutien

CLAUDETTE BOILEAU
Directrice représentant les conjoints survivants

JOËL SAVARD
Directeur représentant les membres honoraires

Caisse Desjardins des policiers et policières

LA force financière au service de la grande communauté policière!

- numéro de téléphone unique à travers la province;
- ligne sans frais en Amérique du Nord;
- services-conseils mobiles et en Web-conférence;
- 7 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004
Télécopieur : 514.487.1004

www.caisse-police.com
@caissepolice
facebook.com/caissepolice

Siège social
460, rue Gilford
Montréal (Québec) H2J 1N3

Centres de services :

Sûreté du Québec – Montréal
Grand Quartier général
1701, rue Parthenais, 2e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléc. : 514.526.6312

Couronne Nord
3010, chemin de la Rivière-Cachée
Boisbriand (Québec) J7H 1H9
Téléc. : 450.435.0606

Couronne Sud
1560, rue Eiffel, bureau 200
Boucherville (Québec) J4B 5Y1
Téléc. : 450.655.2868

École nationale de police du Québec
Services-conseils sur rendez-vous
Centre de l'information et du savoir
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Québec
Quartier général de la Sûreté du Québec
1050, rue des Rocailles
Québec (Québec) G2K 0H3
Téléc. : 418.622.8081

Outaouais
259, boulevard. St-Joseph, bureau 303
Gatineau (Québec) J8Y 6T1
Téléc. : 819.772.0647

Desjardins

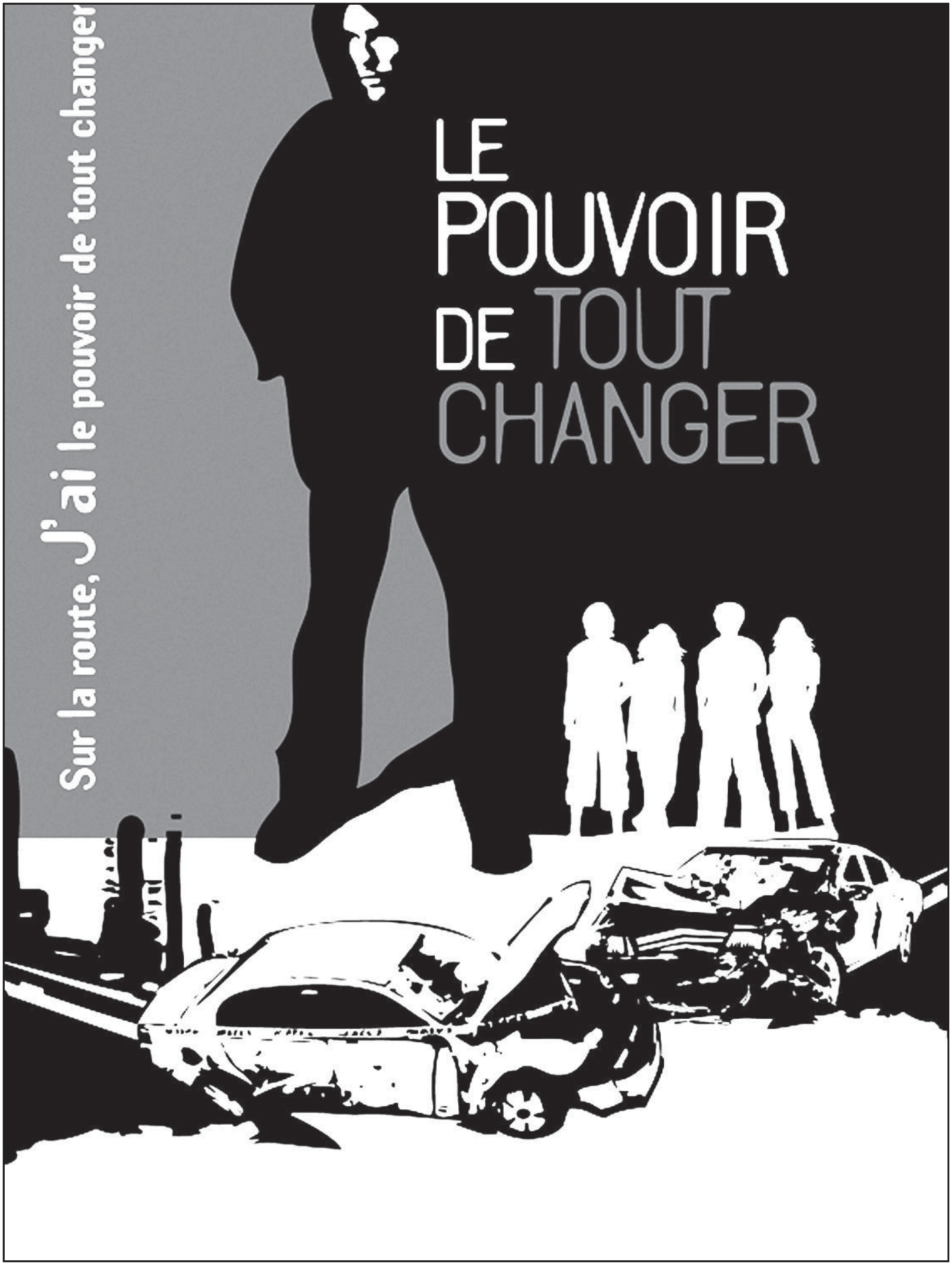
Sur la route, J'ai le pouvoir de tout changer
LE POUVOIR DE TOUT CHANGER

Télégramme
PLUS

Le télégramme réinventé pour être présent quand c'est le temps!

Affaires	Sympathie	Félicitations
Anniversaire	Hospitalisation	Naissance

Le seul et unique service de télégramme au Canada

La mission de Télégramme Plus

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

Télégramme Plus

transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra spécifiquement à vos besoins, et ce, en toute confiance.

www.telegrammes.com

Mettez notre expertise à votre service

Téléphone :
1 88 TELEGRAM ou 1 888 353-4726

Télécopieur :
1 800 363-7087

Courriel :
info@telegrammes.com